

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

Recherche
Réglementation
Acres administratifs
Article unique
Art. 1.
Art. 2.
Art. 3.
particulières
Signature
décret
dispositions
Décision de l'administration
Décision de subvention
Circulaires administratives
Dons et legs consentis
dispositions légales
CNRS

N° 10

OCTOBRE 2021



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

Décision portant modification de la composition de la commission de réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 10/09/2021 - - DEC212898DRH..... p.25

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant désignation de M. Alain Schuhl et de Mme Gaëlle Bujan en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS - 21/10/2021 - - DEC213323DAJ..... p.27
Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Queinnec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 07/10/2021 - - DEC213191DAJ..... p.28

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) - 27/10/2021 - - DEC213231INS2I..... p.29
Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe FOUQUERE, directeur de la Fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) - 29/10/2021 - - DEC213230INS2I..... p.30

DR02

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095 - 25/10/2021 - - DEC213481DR02..... p.31
Décision portant nomination de M. Valeriano Parravicini aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3278 « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIODE) » - 14/10/2021 - - DEC213005INEE..... p.33
Décision portant nomination de M. Serge Picaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7210 intitulée « Institut de la vision ». - 16/09/2021 - - DEC212736INSB..... p.34
Décision portant nomination de M. Philippe De Vreyer aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa ». - 30/09/2021 - - DEC212710INSHS..... p.35
Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE » - 30/09/2021 - - DEC212674INSHS..... p.36
Décision portant nomination de M. Jean-Luc Chappey aux fonctions de directeur et de Mme Muriel Le Roux aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC ». - 30/09/2021 - - DEC212673INSHS..... p.37
Décision portant nomination de M. Stéphane Audoin-Rouzeau aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Hélène Dumas aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR8036 CESPRA - 30/09/2021 - - DEC212665INSHS..... p.38
Décision portant nomination de Mme Kumiko KOTERA aux fonctions de directrice adjointe de plein droit de l'unité mixte de recherche UMR7095 intitulée IAP à compter du 01/09/2021. - 06/10/2021 - - DEC212512INSU..... p.39
Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - MOY200 - 01/10/2021 - - DEC213291DR02..... p.40

DR04

2020

Décision de nomination de M.Eric Quémérais aux fonctions de chargé de mission à temps partiel. -
11/05/2020 - - DEC201006DAPP..... p.43

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR9015, LISN - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213310DR04..... p.44

Décision portant fin de mission de Mme Marcella Grasso, chargée de mission institut (CMI) -
22/10/2021 - - DEC213192IN2P3..... p.45

Décision portant nomination de M. Marc APFEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de
l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 28/09/2021 - 28/09/2021 - DEC213234DR04.....
p.46

Décision portant nomination de Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET aux fonctions
d'assistant de prévention au sein de l'UMS3679 intitulée Ingénierie et plateformes au service de
l'innovation thérapeutique - 28/09/2021 - - DEC213239DR04..... p.47

Décision portant nomination de M. Pascal JEANNEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein
de l'UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas - 28/09/2021 - -
DEC213240DR04..... p.48

Décision portant nomination de Mme Eugénie MERY (GRIGNE) aux fonctions d'assistant de
prévention au sein de l'unité mixte UMR9021 intitulée Laboratoire méthodes formelles - 28/09/2021 -
- DEC213242DR04..... p.49

Décision portant nomination de Mme Amelle Rebai aux fonctions d'assistant de prévention au sein
de l'UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France - 28/09/2021 - -
DEC213244DR04..... p.50

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR8617, IAS - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213286DR04..... p.51

Décision portant fin de fonction de chargé de mission de Monsieur Eric Quémérais - 28/09/2021 - -
DEC212960DAPP..... p.52

Décision portant nomination de M. Julien Valette aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte
de recherche n°9199 intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes,
thérapies, imagerie (LMN) ». - 16/09/2021 - - DEC212738INSB..... p.53

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UPR2301, ICSN - 10/09/2021 - - DEC213045DR04..... p.54

Décision portant nomination de M. Bernard MASSOT aux fonctions de chargé de mission -
23/09/2021 - - DEC213025MPR..... p.55

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR9001, C2N - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213133DR04..... p.56

Décision portant nomination de M. Philippe PEYNOT aux fonctions de responsable de service adjoint
du service des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette -
19/05/2021 - 19/05/2021 - DEC211994DR04..... p.57

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR9198, I2BC - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213134DR04..... p.58

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR9191, EGCE - 10/09/2021 - - DEC213404DR04..... p.59

Décision portant habilitation de Luc Perrot aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le
cadre des Journées accélérateurs de la division de la Société française de physique (SFP) -
11/10/2021 - - DEC213371DR04..... p.60

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -
UMR9001, C2N - 08/10/2021 - - DEC213365DR04..... p.61

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - FRE2036, LUMIN - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213313DR04..... p.62

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR9197, NeuroPSI - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213189DR04..... p.63

Décision portant habilitation de Mme Mégame Prodeau aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire, dans le cadre de la Fête de la science, au sein de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 06/10/2021 - - DEC213338DR04..... p.64

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UPR2301, ICSN - 10/09/2021 - 10/09/2021 - DEC213341DR04..... p.65

DR05

2021

Décision portant nomination de M. Paul Tsizaza aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information. - 12/05/2021 - - DEC211934DR05..... p.66

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR8244 IRHT - 30/09/2021 - - DEC213261DR05..... p.68

Décision portant nomination de M. Romain Levayer aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3738 intitulée « Département Biologie du Développement et Cellules Souches » - 16/09/2021 - - DEC212739INSB..... p.70

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR7217 CRESPPA - 12/10/2021 - - DEC213392DR05..... p.71

DR06

2021

Décision portant nominations de Mme Corinne Leloup et de M. Gilles Feron aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ». - 16/09/2021 - - DEC212737INSB..... p.73

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Fabien Thomas chargé de mission à temps partiel. - 28/09/2021 - - DEC212978DAPP..... p.74

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT, directrice par intérim de l'équipe mixte de recherche EMR6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT). - 01/10/2021 - - DEC213028INS2I..... p.75

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 08/10/2021 - - DEC213018INC..... p.76

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît Denand, assistant de prévention au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces - 27/09/2021 - - DEC213218DR06..... p.77

DR07

2021

Décision portant nomination de Mme Izabela Jelovac aux fonctions de directrice et de M. Julien Salanie et M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5824 intitulée « Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon Saint Etienne GATE » - 30/09/2021 - - DEC212676INSHS..... p.79

Décision portant nomination de M. Philippe OGER aux fonctions de chargé de mission - 25/08/2021 - - DEC212742INSB..... p.80

Décision portant habilitation de Mme Hélène CURVAT aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213340DR07..... p.81

Décision portant nomination de M. Xavier Le Roux, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville » (BioEnvis) » - 14/10/2021 - -

DEC212996INEE..... p.83

Décision portant nomination de M.Corentin Kielar aux fonctions de chargé de mission - 14/09/2021 - 14/09/2021 - DEC212905DAI..... p.84

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213321DR07..... p.85

Décision portant habilitation de de M. Franck RATABOUL aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213320DR07..... p.87

Décision portant nomination de Mme Sonia Paty aux fonctions de chargé de mission - 14/04/2021 - - DEC211700DAPP..... p.89

Décision portant nomination de Mme Élodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand". - 20/05/2021 - - DEC211920DR07..... p.90

DR08

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Chenu et nomination de M. Samuel Bernard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3469 intitulée " Matériaux Val de Loire - Limousin - (MATV2L) " - 28/09/2021 - - DEC213187INC..... p.91

Décision portant désignation de M. David CHAULIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 27/09/2021 - - DEC213205DR08..... p.92

Décision portant désignation de M. Emmanuel VERON aux fonctions de conseiller en radioprotection de de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 27/09/2021 - - DEC213206DR08..... p.93

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 09/09/2021 - - DEC213316DR08..... p.94

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC. - 30/08/2021 - - DEC212442DR08..... p.96

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN. - 26/08/2021 - - DEC212446DR08..... p.97

Décision portant nomination de Mme Christelle OBLET aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL. - 27/08/2021 - - DEC212488DR08..... p.98

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN. - 21/07/2021 - - DEC212494DR08..... p.99

Décision portant nomination de Mme Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI. - 18/07/2021 - - DEC212545DR08..... p.100

Décision portant nomination de M. Matthieu Keller aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements » - 16/09/2021 - - DEC212568INSB..... p.101

Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Magallon directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements ». - 20/09/2021 - - DEC212569INSB..... p.102

Décision portant nomination de M. Cédric LEBAILLY aux fonctions de responsable du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 01/09/2021 - - DEC212940DR08..... p.103

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine Dupuy, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) » - 06/10/2021 - - DEC213145INEE..... p.104

Décision portant désignation de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 27/09/2021 - - DEC213174DR08..... p.105

Décision portant désignation de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 27/09/2021 - - DEC213175DR08..... p.106

DR10

2021

Décision portant maintien de M. Frédéric Dardel aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ». - 21/09/2021 - - DEC212953INSB..... p.107

Décision portant cessation de fonctions de Mme Wennida Miriam Yamba, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I) - 27/09/2021 - - DEC213207DR10..... p.108

Décision portant cessation de fonctions de Mme Monique Dontenwill, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) » - 16/09/2021 - - DEC212741INSB..... p.109

Décision portant nomination de M. Etienne CHANEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) - 08/03/2021 - - DEC211042DR10..... p.110

Décision portant nomination de M. Denis Oster aux fonctions de chargé de mission - 06/10/2021 - - DEC213335DR10..... p.111

DR11

2021

Décision portant nomination de Mme Laurence Dumoulin aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE) - 20/10/2021 - - DEC213122INSHS..... p.112

Décision portant nomination de M. Bruno GILLES aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5266 intitulée SIMAP - 27/09/2021 - - DEC212361DR11..... p.113

Décision portant nomination de Mme Marie Achin aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) - 22/10/2021 - - DEC213440DAJ..... p.115

DR12

2021

Décision portant nomination de M. Sébastien GUIOL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR846 intitulée Station de primatologie - 01/07/2021 - - DEC211765DR12..... p.116

Décision portant désignation de Mme Pascale KELLER aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) - 05/07/2021 - - DEC212029DR12..... p.117

Décision portant cessation de fonctions de M. Romain Lacoste, directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2018 intitulée « Centre de Primatologie de la Méditerranée ». - 21/09/2021 - - DEC212291INSB..... p.118

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Richard SEMPERE et nomination de Madame Valérie MICHOTHEY aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7194 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O) à compter du 1er septembre 2021 - 04/10/2021 - - DEC213131INSU..... p.119

Décision portant nomination de M. Serge van de Pavert aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7280 intitulée « Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) ». - 16/09/2021 - - DEC212735INSB..... p.120

Décision portant nomination de M. Patrick SAINTON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) - 26/08/2021 - - DEC212633DR12..... p.121

Décision portant nomination de M. Sylvain FLOUCAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) - 26/08/2021 - - DEC212632DR12..... p.122

Décision portant habilitation de certains agents de l'UMR7031, LMA, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/09/2021 - - DEC213259DR12..... p.123

Décision portant désignation de M. Vincent OLLIVIER aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) - 25/08/2021 - - DEC212719DR12..... p.125

Décision portant désignation de Mme Aïcha AOUANE aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM) - 29/07/2021 - - DEC212661DR12..... p.126

Décision portant habilitation de certains agents de la Délégation Provence & Corse (MOY1200) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 13/10/2021 - - DEC213199DR12..... p.127

Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) - 28/07/2021 - - DEC212629DR12..... p.129

DR13

2021

Décision portant habilitation de M. Philippe MARIN (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 21/10/2021 - - DEC213483DR13..... p.130

Décision portant habilitation de M. Franck Vandermoere aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 21/10/2021 - - DEC213462DR13..... p.131

Décision portant habilitation de M. Olivier Gimenez (CEFE) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 15/10/2021 - - DEC213429DR13..... p.132

Décision portant habilitation de Mmes Mae Decollogne et Aurélie Lieuvin (DR13) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213269DR13..... p.133

Décision portant habilitation de Mme Nathalie GUERINEAU (IGF) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213334DR13..... p.134

Décision portant habilitation de Mme Elodie BELAN et M. Karim MESBAH (BIOCAMPUS) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213333DR13..... p.135

Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier - 30/09/2021 - - DEC213277DR13..... p.136

Décision portant habilitation de M. Laurent Chaloin (IRIM) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 04/10/2021 - - DEC213309DR13..... p.137

Décision portant habilitation de M. Charles Pandin (DR13) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 06/10/2021 - - DEC213329DR13..... p.138

Décision portant nomination de M. Laurent BOITEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron. - 17/08/2021 - - DEC212829DR13..... p.139

Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier. - 15/07/2021 - - DEC212527DR13..... p.140

DR14

2021

Décision portant nomination de Monsieur Dmitry PEAUCELLE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR717 intitulé Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques (MACS) - 14/10/2021 - - DEC212717INS2I..... p.142

Décision portant habilitation de Mme Céline CADIOT-PIERCHON DR14 aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire lors de la signature de la convention de site de la délégation Occitanie Ouest le 03 novembre 2021 - 25/10/2021 - - DEC213494DR14..... p.143

DR15

2021

Décision portant habilitation de Mme Marie-Bernadette Darignac aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 21/10/2021 - - DEC213468DR15..... p.144

Décision portant habilitation de Mme Corinne Amengual et Mme Caroline Legrand aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 21/10/2021 - - DEC213469DR15..... p.146

Décision portant fin de fonction de M. Stéphane RELEXANS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMBC) - 27/10/2021 - - DEC213533DR15..... p.148

Décision portant habilitation de Mme Sophie Tronel aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 08/10/2021 - - DEC213362DR15..... p.149

Décision portant habilitation de M. Sylvain Jacques et M. Guillaume Couegnat aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 29/10/2021 - - DEC213541DR15..... p.151

Décision portant habilitation de Mme Hélène Grenier-Gen aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 04/10/2021 - - DEC213282DR15..... p.153

Décision portant habilitation de Mme Karine Bassoulet, Mme Maria-Cypriana Chambon et M. David Ambrosetti aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 15/10/2021 - - DEC213361DR15..... p.155

Décision portant habilitation de Mme Laetitia Fouillen et Mme Magali Grison aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213262DR15..... p.157

Décision portant fin de fonction de M. Laurent CRUCHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5319 intitulée PASSAGES. - 19/10/2021 - - DEC213364DR15..... p.159

DR16

2020

Décision portant nomination de Mme Florence Vigouroux aux fonctions de chargée de mission - 31/12/2020 - 31/12/2020 - DEC202235DAI..... p.160

2021

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Adi ROSEN directeur par intérim de l'international research laboratory IRL2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) - 14/10/2021 - - DEC213023INS2I..... p.162

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine GARDEL, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212770DR16..... p.163

DR17

2021

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Eric BEUCLER aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Agnès BALTZER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui à la recherche n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » (OSUNA). - 31/08/2021 - - DEC212932INSU..... p.165

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR8227 - 01/10/2021 - - DEC213285DR17..... p.166

Décision portant nomination de Mme Marta Donazzan aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée « Laboratoire de Linguistique de Nantes - LLING ». - 21/09/2021 - - DEC212711INSHS..... p.168

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - FR2424 - 14/10/2021 - - DEC213414DR17..... p.169

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213066DR17..... p.171

Décision portant nomination de Mme Francine SOLAL en qualité de chargée de mission institut (CMI) du 01/09/21 au 28/02/22 - 28/09/2021 - - DEC212931INP..... p.173

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Régis MOURGUES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et Géodynamique » (LPG) à compter du 1er novembre 2020 - 21/09/2021 - - DEC212883INSU..... p.174

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - FR2424 - 06/10/2021 - - DEC213345DR17..... p.175

DR18

2021

Décision portant cessation de fonctions de Mme Vanessa Warnier en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée « Lille Economie et Management LEM ». - 21/09/2021 - - DEC211644INSHS..... p.177

Décision portant nomination de Mme Alexandra MOUGEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée « Centre d'infection et d'Immunité de Lille » (CIIL) - 22/09/2021 - - DEC213031DR18..... p.178

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8019 CLERSé, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213176DR18..... p.179

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8026 CERAPS, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213177DR18..... p.180

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR9193 SCALab, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213179DR18..... p.181

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMS3702 IBL, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213180DR18..... p.182

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité USR3380 IRCICA, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 23/09/2021 - - DEC213181DR18..... p.183

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 - DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 01/10/2021 - - DEC213270DR18..... p.184

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8181 - UCCS, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 05/10/2021 - - DEC213322DR18..... p.185

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 08/10/2021 - - DEC213366DR18..... p.186

DR19

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213264DR19..... p.187

Création d'un conseil de laboratoire (plus de 30 électeurs) - 18/10/2021 - - DEC213421DR19..... p.188

Instituts

2021

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut écologie et environnement - 22/10/2021 - - DEC213403DAJ..... p.190

Décision portant renouvellement de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 01/10/2021 - - DEC213037DAJ..... p.191

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Fabrice Boudjaaba aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 18/10/2021 - - DEC213314DAJ..... p.192

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2021

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Mouillet, directeur général délégué à l'innovation - 22/10/2021 - - DEC213398DAJ..... p.193

Décision portant modification des décisions donnant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, et à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS - 21/10/2021 - - DEC213324DAJ..... p.194

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213424DR01..... p.196

DR02

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre - 10/05/2021 - - DEC211774DR02..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2021 - - DEC212967DR02..... p.200

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer - CMBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2021 - - DEC212964DR02..... p.202

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2021 - - DEC213312DR02..... p.204

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DE VREYER, directeur de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2021 - - DEC213290DR02..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc CHAPPEY, directeur de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2021 - - DEC213289DR02..... p.208

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre d'Asie et du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/10/2021 - - DEC213288DR02..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, directeur par intérim de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2021 - -

DEC213287DR02..... p.212

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA - 27/09/2021 - - DEC212193DR02..... p.214

DR05

2021

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon - 22/10/2021 - - DEC213380DAJ..... p.215

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M. Christophe CLEMENT directeur de l'unité FR3417 intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2019 - - DEC211513DR06..... p.216

2021

Décision portant délégation de signature à Mr Raphaël PIK, directeur de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213330DR06..... p.218

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GEOFFROY et à Mme Céline CLANCHE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) - 01/09/2021 - - DEC213331DR06..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Alexei LOZINSKI et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) - 02/08/2021 - - DEC213120DR06..... p.221

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/08/2021 - - DEC213119DR06..... p.222

DR07

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2021 - - DEC213445DR07..... p.224

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela JELOVAC, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d' Analyse et de Théorie Economique Lyon Saint-Etienne (GATE), par le(la) délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213278DR07..... p.226

Décision modifiant la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021 portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213283DR07..... p.228

Décision modificative de la décision DEC211004DR07 du 1er Mars 2021 portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2021 - - DEC213281DR07..... p.230

DR08

2021

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/10/2021 - - DEC213304DR08..... p.232

Décision portant modification de la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature de M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) - 18/10/2021 - - DEC213359DAJ..... p.234

DR11

2021

Décision portant modification de la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11) - 22/10/2021 - - DEC213441DAJ..... p.235

DR12

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Erica LOPEZ, directrice de l'unité UAR2020 intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/09/2021 - - DEC213164DR12..... p.237

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage (LPL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213166DR12..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed TOZY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) - 18/06/2021 - - DEC212263DR12..... p.241

Décision portant délégation de signature à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2021 - - DEC212621DR12..... p.242

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne ALBERTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) - 01/08/2021 - - DEC212622DR12..... p.244

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline TARDIVAT, directrice de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de Synthèse et Fonctionnalisation des Céramiques (LSFC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212677DR12..... p.245

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (SPE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/09/2021 - - DEC212679DR12..... p.247

Décision portant délégation de signature à M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identité, Espaces, Activités (LISA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212680DR12..... p.249

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212682DR12..... p.251

Décision portant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212683DR12..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212686DR12..... p.255

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'unité UMR7249 intitulée Institut FRESNEL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212689DR12..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212693DR12..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212694DR12..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212698DR12..... p.263

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212699DR12..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Didier GIGMES, directeur de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212700DR12..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212703DR12..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- 01/09/2021 - - DEC212708DR12..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799 intitulée Micropesanteur fondamentale et appliquée (MFA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213169DR12..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité GDR2864 intitulée Feux de compartiment et végétation, modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213170DR12..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Gilles PEYTARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM), - 01/09/2021 - - DEC213394DR12..... p.277

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la délégation Provence et Corse

- 01/09/2021 - - DEC212925DR12..... p.278

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle CAIRE, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212987DR12..... p.280

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles-Gaston Granger (CGGG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212990DR12..... p.282

Décision portant délégation de signature à M. Benoit FLICHE, directeur de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212991DR12..... p.284

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe STEFANINI, directrice de l'unité UMR7318 intitulée Droits International, Comparé et Européen (DICE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212995DR12..... p.286

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212998DR12..... p.288

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213002DR12..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité UMR7333 intitulée Adhésion et Inflammation (LAI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213003DR12..... p.292

Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213008DR12..... p.294

Décision portant délégation de signature à Mme Annette CALISTI, directrice de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213013DR12..... p.296

Décision portant délégation de signature à M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213015DR12..... p.298

Décision portant délégation de signature à Mme Louise BERTAUX-PICHARD, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213073DR12..... p.300

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012 intitulée Centre européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213074DR12..... p.302

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213075DR12..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470 intitulée OSU Institut Pytheas (PYTHEAS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213077DR12..... p.306

Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213078DR12..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213080DR12..... p.310

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213081DR12..... p.312

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMS822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213082DR12..... p.314

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice de l'unité USR2004 intitulée Open Edition center (CLEO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213084DR12..... p.316

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BOUFFIER, directrice de l'unité USR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213085DR12..... p.318

Décision portant délégation de signature à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213086DR12..... p.320

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, (FRUMAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213088DR12..... p.322

Décision portant délégation de signature à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, (FRES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213090DR12..... p.324

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213093DR12..... p.326

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512 intitulée Fédération de recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C, (Fédération 3C), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213097DR12..... p.328

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VANDENBERGHE, directeur de l'unité FR3515 intitulée Fédération de recherche Fabri de Peiresc, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213098DR12..... p.330

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « à l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) » par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213159DR12..... p.332

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846 intitulée Station de primatologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213163DR12..... p.334

Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC213012DR12..... p.336

DR13

2021

UMR5247 - Délégation de signature M. Pascal DUMY - 31/08/2021 - - DEC212927DR13.....
p.338

PRM - UMR5247 - Délégation de signature M. Pascal DUMY - 31/08/2021 - -
DEC212928DR13..... p.340

UMR5221 - Délégation de signature M. Pierre LEFEBVRE - 12/10/2021 - -
DEC213384DR13..... p.341

DR15

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique NGUYEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile DURKHEIM (CED).
- 01/09/2021 - - DEC213104DR15..... p.343

Décision portant délégation de signature à M. Antoine LOQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB.

- 12/10/2021 - - DEC213385DR15..... p.344

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 12/10/2021 - - DEC213382DR15..... p.346

Décision portant délégation de signature à M. Dominique PACOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA)

- 09/03/2021 - - DEC213377DR15..... p.348

Décision portant délégation de signature à M. Patrick BAUDRY, directeur de l'unité UAR 2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 09/03/2021 - - DEC213373DR15..... p.349

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 14/10/2021 - - DEC213418DR15..... p.351

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim (CED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 01/09/2021 - - DEC213101DR15..... p.353

DR16

2016

Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité IRL2000 intitulée Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212817DR16..... p.355

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric VILAIN, directeur de l'unité IRL2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212821DR16..... p.357

2021

Décision portant délégation de signature à Monsieur André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité IRL2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212819DR16..... p.359

Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CRASTER, directeur de l'unité IRL2004 intitulée « IRL Abraham de Moivre », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212820DR16..... p.361

Décision portant délégation de signature à Monsieur Radoslaw STOMPOR, directeur de l'unité IRL2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212822DR16..... p.363

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ramón GARCIA-LÓPEZ directeur de l'unité IRL2009 intitulée « French-Spanish Laboratory for Astrophysics in Canarias » (FSLAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212824DR16..... p.365

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel GONIN, directeur de l'unité IRL2014 intitulée « International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments » (ILANCE), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212827DR16..... p.367

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro MAASS directeur de l'unité IRL2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212847DR16..... p.369

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claudio LANDIM, directeur de l'unité IRL2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212850DR16..... p.371

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité IRL2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212851DR16..... p.373

Décision portant délégation de signature à Monsieur James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité IRL3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212852DR16..... p.375

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lamine GUEYE, directeur de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212854DR16..... p.377

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité IRL3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212855DR16..... p.380

Décision portant délégation de signature à Madame Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212858DR16..... p.382

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël CANVA, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212861DR16..... p.384

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité IRL3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212862DR16..... p.386

Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité IRL3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212865DR16..... p.388

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité IRL3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212868DR16..... p.390

Décision portant délégation de signature à Monsieur Felipe BARRIENTOS, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212878DR16..... p.392

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212918DR16..... p.395

Délégation de signature consentie à Madame Martina KNOOP, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212919DR16..... p.397

Délégation de signature consentie à Madame Pascale BEYMA, médiatrice du CNRS, unité MOY1674 intitulée « Médiatrice », par la déléguée régionale en sa qualité l'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212945DR16..... p.399

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle POULAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/09/2021 - - DEC212950DR16.....

Décision portant délégation de signature à Monsieur Andrew SHEINIS, directeur par intérim de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/09/2021 - - DEC212430DR16..... p.402

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212745DR16..... p.404

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212746DR16..... p.406

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS de Rio de Janeiro » (Brésil) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212747DR16..... p.408

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212748DR16..... p.410

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet de l'unité MOY1601 intitulée « Présidence du CNRS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212749DR16..... p.412

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212750DR16..... p.414

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212751DR16..... p.416

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212753DR16..... p.418

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212755DR16..... p.420

Délégation de signature consentie à Madame Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212756DR16..... p.422

Délégation de signature consentie à Madame Valérie HOSPITAL, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212757DR16..... p.424

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212758DR16..... p.426

Délégation de signature consentie à Madame Sabine DELIGNE, directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212760DR16..... p.428

Délégation de signature consentie à Madame Sophie CHEVALLON, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212762DR16..... p.431

Délégation de signature consentie à Madame Elisabeth KOHLER, directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212763DR16..... p.433

Délégation de signature consentie à Madame Christelle ROY, directrice de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212765DR16..... p.435

Délégation de signature consentie à Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212766DR16..... p.437

Décision portant délégation de signature à Madame Christelle POULAIN, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation - 01/09/2021 - - DEC212768DR16..... p.439

Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212772DR16..... p.441

Décision de signature consentie Monsieur Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212778DR16..... p.444

Délégation de signature consentie à Monsieur Reynald PAIN, directeur de l'unité INS1611 intitulée : « Département délégué Physique nucléaire et physique des particules » (PNPP) et de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212779DR16..... p.446

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212780DR16..... p.448

Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MADDALUNO, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212782DR16..... p.450

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212783DR16..... p.452

Délégation de signature consentie à Madame Marie GAILLE, directrice de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212784DR16..... p.454

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Yves MARZIN, directeur de l'unité INS1660 intitulée « Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes » (INSIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212789DR16..... p.456

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe BESSE, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212790DR16..... p.458

Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212791DR16..... p.460

Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212792DR16..... p.462

Délégation de signature consentie à Madame Vanessa TOCUT, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) », par la

déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212793DR16..... p.464

Décision portant délégation de signature à Madame Katia BOISSEVAIN directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212798DR16..... p.466

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212801DR16..... p.468

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumézil » (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212802DR16..... p.471

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212803DR16..... p.473

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie HUET, directrice par intérim de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212804DR16..... p.475

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212805DR16..... p.477

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam CATUSSE, directrice par intérim de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212806DR16..... p.479

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212808DR16..... p.481

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme SAMUEL, directeur par intérim de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212810DR16..... p.483

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212811DR16..... p.485

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - -

DEC212816DR16..... p.487

Décision portant délégation de signature à Monsieur José SEADE-KURI, directeur de l'unité IRL2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2021 - - DEC212818DR16..... p.490

DR17

2021

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2021 - - DEC213214DR17..... p.492

Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire

de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M) - 14/10/2021 - - DEC213216DR17.....

p.494

Décision portant délégation de signature à Mme Marta Donazzan, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/09/2021 - - DEC213266DR17..... p.495

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler, directeur de l'unité UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/10/2021 - - DEC213432DR17..... p.497

Décision portant délégation de signature à M. Gaël Choblet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG) - 16/09/2021 - - DEC212885DR17..... p.499

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

- 08/09/2021 - - DEC212891DAJ..... p.500

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2021

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax - 29/01/2021 - - DEC210660DGDS..... p.502

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG) - 29/01/2021 - - DEC210661DGDS..... p.503

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6144 Laboratoire de génie des procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) - 29/01/2021 - - DEC210662DGDS..... p.504

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6607 Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTén) - 29/01/2021 - - DEC210663DGDS..... p.505

Décision portant prolongation d'un groupement de recherche - 29/01/2021 - - DEC210703DGDS..... p.506

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) - 04/01/2021 - - DEC212598DGDS..... p.507

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) - 04/01/2021 - - DEC212599DGDS..... p.508

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) - 04/01/2021 - - DEC212600DGDS..... p.509

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) - 04/01/2021 - - DEC212601DGDS..... p.510

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE) - 04/01/2021 - - DEC212602DGDS..... p.511

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon (GQE - LE MOULON) - 04/01/2021 - - DEC212603DGDS..... p.512

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche
UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF) - 04/01/2021 - - DEC212604DGDS.....
p.513

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche
UMR8506 intitulée Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S) - 04/01/2021 - -
DEC212605DGDS..... p.514

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche
UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris (GeePs) - 04/01/2021 - -
DEC212606DGDS..... p.515

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la formation de recherche
en évolution FRE2036 intitulée Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) - 04/01/2021 - -
DEC212607DGDS..... p.516

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche
FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA) - 04/01/2021 - - DEC212608DGDS..... p.517

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche
FR3311 intitulée Institut FARMAN (FARMAN) - 04/01/2021 - - DEC212609DGDS..... p.518

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche
FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec - 04/01/2021 - -
DEC212610DGDS..... p.519

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche
FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL) - 04/01/2021 - - DEC212611DGDS.....
p.520

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité propre de
recherche UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion
(EM2C) - 04/01/2021 - - DEC212612DGDS..... p.521

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche
UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution (ESE) - 04/01/2021 - -
DEC212613DGDS..... p.522

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche
UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
(CIRED) - 04/01/2021 - - DEC212614DGDS..... p.523

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité de service et de
recherche USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) -
04/01/2021 - - DEC212615DGDS..... p.524

Décision portant prolongation d'unités mixtes de recherche
UMR5062 Institut d'Asie Orientale (IAO) ;
UMR5206 TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique ;
UMR5283 Centre Max Weber (CMW). - 30/09/2021 - - DEC212935DGDS..... p.525

DR16

2021

Décision portant création de l'International Research Laboratory n° 2019 (IRL) intitulé « Laboratoire
Ypatia en Sciences Mathématiques » (LYSM) - 28/09/2021 - - DEC212946INSMI..... p.527

07.04. Décisions tarifaires

DR02

2021

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire des Interfaces et
Systèmes Électroniques - 29/07/2021 - - DEC212659DR02..... p.528

DR10

2021

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) - 14/10/2021 - - DEC213336DR10..... p.530

DR13

2021

UAR3426 BIOCAMPUS Plateforme MGC plateau GENOTYPAGE - 31/08/2021 - -
DEC212922DR13..... p.538

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2021

Décision DEC213113DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Jean-Philippe PEZY - 30/09/2021 - - DEC213113DRH..... p.540

Décision modifiant la décision DEC191390DRH du 4 juin 2019 désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS - 05/10/2021 - -
DEC213198DRH..... p.541

Décision de nomination des lauréats aux concours chercheurs 2021 dans le grade DR2 - 30/08/2021 - - DEC212508DRH..... p.542

Décision DEC213116DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Matthieu ADAM - 30/09/2021 - - DEC213116DRH..... p.550

Décision DEC213114DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Luciane Gabriela SOARES SANTOPRETE - 30/09/2021 - - DEC213114DRH..... p.551

Décision portant modification des décisions DEC213049DAJ et DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale - 07/10/2021 - - DEC213227DAJ..... p.552

Décision DEC213112DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Nicolas CHAMPOLLION - 30/09/2021 - - DEC213112DRH..... p.553

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Eric Humler, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures - 21/09/2021 - -
DEC213063DAJ..... p.554

Décision DEC213107DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Killian MARTINEAU - - - DEC213107DRH..... p.555

Décision DEC213109DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Nicolas BEHR - 30/09/2021 - - DEC213109DRH..... p.556

Décision DEC213110DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Marie-Marthe GROZ - 30/09/2021 - - DEC213110DRH..... p.557

Décision DEC213111DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Lucie JARRIGE - 30/09/2021 - - DEC213111DRH..... p.558

Décision DEC213117DRH du 30/09/2021 portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Camell KACHOUR - 30/09/2021 - - DEC213117DRH..... p.559

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) à compter du 1er janvier 2019 - 20/09/2021 - - DEC212944INSU..... p.560

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « la science ouverte : vers des connaissances partagées » - 18/10/2021 - -
DEC213435DR01..... p.561

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire au sein de l'UPR3407 LSPM « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » - 28/09/2021
- - DEC213210DR01..... p.562

DR02

2021

Décision portant nomination de Mme Marie-Paule Hille aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ ». - 29/09/2021 - -
DEC212663INSHS..... p.563

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS - 14/10/2021 - - DEC213401DR02..... p.564

DR05

2021

Décision portant sur la suppression du rattachement secondaire de la section 26 - Cerveau, cognition et comportement à l'UMR n°7023 intitulée « Structures Formelles du Langage - SFL ». - 21/09/2021
- - DEC211641INSHS..... p.565

DR06

2021

Décision de nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur et de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soin - LIR3S ». - 07/09/2021 - -
DEC212352INSHS..... p.567

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 12/10/2021 - - DEC213390DR06..... p.568

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 12/10/2021 - - DEC213381DR06..... p.570

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213268DR06..... p.572

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 30/09/2021 - - DEC213326DR06..... p.574

DR15

2021

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Aquitaine - 01/10/2021 - - DEC213325DR15..... p.576

DR16

2021

Décision portant habilitation à Mme LARABI Ines et Mme HUTSCHKA Estelle aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 22/09/2021 - - DEC213150DR16..... p.578

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire pour Mme Laure THIEBAULT à l'INS2I - 11/10/2021 - - DEC213370DR16..... p.580

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire pour Mme Aurélie MEILHON, Mme Louise CHARPENTIER, Krysna SUORM, M. Sébastien CABARET, Mme Géraldine DIEUTEGARD et Thomas PAPILLON à l'INS1630 - 14/10/2021 - - DEC213406DR16..... p.582

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire pour Mme Loriane HILAIRE et Mme Anne-Marie CAPELLAN à MOY1649 - 14/10/2021 - - DEC213405DR16..... p.584

Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique. - 09/08/2021 - - DEC212734SGCN..... p.586

Décision portant habilitation au contrôle du Passe sanitaire pour Mme Catherine MATIAS et Mme Cécile MARECHAL au sein de l'INSMI (INS1670) - 18/10/2021 - - DEC213437DR16..... p.588

DR17

2021

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA) - 05/10/2021 - - DEC212920DR17..... p.592

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT) - 21/10/2021 - - DEC213466DR17..... p.593

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) - 21/10/2021 - - DEC213292DR17..... p.594

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire temps, monde et sociétés (TEMOS) - 15/10/2021 - - DEC213427DR17..... p.595

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine (EthoS) - 14/10/2021 - - DEC213412DR17..... p.596

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités - 19/10/2021 - - DEC213448DR17..... p.597

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - 11/10/2021 - - DEC213378DR17..... p.598

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR) - 01/10/2021 - - DEC213296DR17..... p.599

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) - 01/10/2021 - - DEC213297DR17..... p.600



DECISION DEC212898DRH

Décision portant modification de la composition de la commission de réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

Le président-directeur général

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision n° 190929DRH du 19 mars 2019 relative à la Commission de Réforme,

décide,

Article 1

La décision 190929DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. Représentants du président- directeur général du CNRS :

Monsieur Hugues de LA GIRAUDIERE, directeur des ressources humaines ou Madame Anita DUSSAUGE, responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens

2. Représentants des personnels, suppléants :

Madame Claire LEMERCIER, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEL, représentant du corps des directeurs de recherche

Madame Emilie COUREL, en remplacement de Monsieur Xavier ESCALERA, représentant du corps des techniciens de recherche,

Fait à Paris, le 10 septembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213323DAJ

Décision portant désignation de M. Alain Schuhl et de Mme Gaëlle Bujan en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} octobre 2021, M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, et Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données, sont désignés en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213191DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Queinnec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l’Institut des sciences de l’information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l’Institut des sciences de l’information et de leurs interactions,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} octobre 2021, Mme Isabelle Queinnec, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l’Institut des sciences de l’information et de leurs interactions (INS2I), en charge du domaine « Suivi des unités et des chercheurs – référente de la section 7 », en remplacement de M. Jamal Daafouz, appelé à d’autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213231INS2I

Décision portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche 3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) et nommant M. Christophe FOUQUERE directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle principale : Université Sorbonne Paris Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Roberto WOLFLER CALVO, professeur des universités à l'université Sorbonne Paris Nord est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/10/2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213230INS2I]

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe FOUQUERE, directeur de la Fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche 3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) et nommant M. Christophe FOUQUERE directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle principale : Université Sorbonne Paris Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe FOUQUERE, directeur de la Fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) appelé à d'autres fonctions, à compter du 01/09/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/10/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC213481DR02

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211821DAJ modifiée du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095 :

- M. Christophe GOBET, IT CNRS
- M. Guillaume HEBRARD, DR CNRS
- Mme Sandy ARTERO, IT CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213005INEE

Décision portant nomination de M. Valeriano Parravicini aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'**unité** de service et de recherche USR3278 « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIODE) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3278 intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIODE) » et nommant Mme Annaïg Le Guen, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'**avis du conseil de laboratoire** ;

Vu l'**accord des partenaires** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Valeriano Parravicini, Directeur d'études à l'EPHE, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC212736INSB

Décision portant nomination de M. Serge Picaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7210 intitulée « Institut de la vision ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7210 intitulée « Institut de la vision » ;

Vu la décision DEC202314INSB du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Serge Picaud aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Serge Picaud, Directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC212710INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe De Vreyer aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa » ;

Vu la décision DEC202254INSHS en date du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe De Vreyer aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du LEDA en date du 6 octobre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Philippe De Vreyer, Professeur à l'Université Paris Dauphine, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

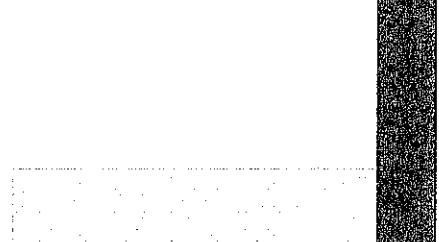
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC212674INSHS

Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE »

Vu la décision DEC202256INSHS en date du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les procès-verbaux du conseil de laboratoire du CASE en date du 1^{er} octobre 2020 et du 19 novembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Dana Rappoport, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est - CASE », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC212673INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Chappay aux fonctions de directeur et de Mme Muriel Le Roux aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine – IHMC ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC » ;

Vu la décision DEC202255INSHS en date du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Jean-Luc Chappay aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Muriel Le Roux aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine – IHMC ».

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les procès-verbaux du conseil de laboratoire de l'IHMC en date du 8 octobre 2019 et du 6 octobre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Jean-Luc Chappay, Professeur des universités à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine – IHMC », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

II. A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Muriel Le Roux, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

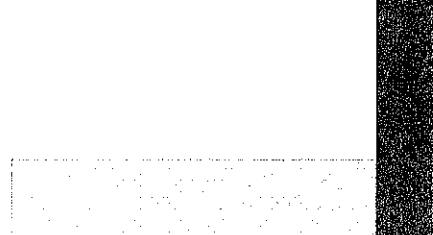
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC212665INSHS

Décision portant nomination de M. Stéphane Audoin-Rouzeau aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Hélène Dumas aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

Vu la décision DEC192696INSHS en date du 27 novembre 2019 nommant M. Frédéric Brahimi directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 25 mai 2021 ;

Vu l'accord des partenaires.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2021, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Frédéric Brahimi, en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), étant appelé à d'autres fonctions.

Article 2

A compter du 1^{er} juin 2021, M Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), est nommé directeur par intérim de l'unité susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3

A compter de cette même date, Mme Hélène Dumas, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC212512INSU

Décision portant nomination de Mme Kumiko KOTERA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche IAP UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche IAP UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris ;

Vu la décision DEC211976INSU en date du 15 juin 2021 portant nomination de Mme Kumiko KOTERA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Kumiko KOTERA, chargée de recherche de classe normale au CNRS est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7095.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 OCT 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC213291DR02

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – MOY200

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211821DAJ modifiée du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de l'unité MOY200 :

- M. Maxime LEROLLE, IT CNRS
- M. Timothé PAIRE, IT CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC200210DGDS

Décision portant nomination de Monsieur Eric Quémerais aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Eric Quémerais, chercheur CNRS, DR2, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{ER} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR pour le site Grenoble Alpes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric Quémerais demeure affecté à l'UMR 8190, Laboratoire « Atmosphères et Observations Spatiales » (LATMOS), à Guyancourt.

Article 2

Du 1^{ER} janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Eric Quémerais percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 04 – Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 4.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213310DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9015, LISN

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9015, LISN :

- Mme Sophie Rosset, Mme Johanne Cohen, Mme Monique Granon, Mme Elodie Anaguet, Mme Bénédicte Daly.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213192IN2P3

Décision portant fin de mission de Mme Marcella Grasso, chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 octobre 2021, il est mis fin à la mission de Mme Marcella Grasso auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl





DEC213234DR04

Décision portant nomination de M. Marc APFEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Patrick GEORGES directeur de l'unité de recherche n° UMR8501, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Marc APFEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Marc APFEL, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8501, à compter du 01/07/2021.

M. Marc APFEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc APFEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Patrick GEORGES

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213239DR04

Décision portant nomination de Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3679 intitulée Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191244DGDS nommant Madame Valérie DOMERGUE-DUPLOUY directrice de l'unité de recherche n° UMS3679, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3679, à compter du 01/07/2021.

Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Séverine DOMENICHINI-ROUSSELET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
La directrice de l'unité
Valérie DOMERGUE-DUPLOUY

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213240DR04

Décision portant nomination de M. Pascal JEANNEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Tiberiu MINEA directeur de l'unité de recherche n° UMR8578, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Pascal JEANNEY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Pascal JEANNEY, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8578, à compter du 01/07/2021.

M. Pascal JEANNEY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal JEANNEY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Tiberiu MINEA

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213242DR04

Décision portant nomination de Mme Eugénie MERY (GRIGNE) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9021 intitulée Laboratoire méthodes formelles

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201509DGDS nommant Madame Patricia BOUYER-DECITRE directrice de l'unité de recherche n° UMR9021, à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que Mme Eugénie MERY (GRIGNE) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 5, 6 et 7 octobre 2020 et 9, 10 et 11 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Eugénie MERY (GRIGNE), TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9021, à compter du 01/03/2021.

Mme Eugénie MERY (GRIGNE) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Eugénie MERY (GRIGNE) est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
La directrice de l'unité
Patricia BOUYER-DECITRE

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213244DR04

Décision portant nomination de Mme Amelle REBAI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Jean-François GUILLEMOLES directeur de l'unité de recherche n° UMR9006, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que Mme Amelle REBAI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 5, 6 et 7 octobre 2020 et 9, 10 et 11 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Amelle REBAI, IECN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006, à compter du 01/03/2021.

Mme Amelle REBAI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Amelle REBAI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Jean-François GUILLEMOLES

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT



DEC213286DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR8617, IAS**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;**DÉCIDE :****Article 1^{er}.** Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR8617, IAS :

- Mme Laurence Antunes, Mme Sandrine Couturier, Mme Saliha Hamdi.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.**Article 3.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt



DEC212960DAPP

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Eric QUEMERAIS, chargé de mission à temps partiel ;

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;]

Vu la décision DEC 201006DAPP du 11 mai 2020 portant nomination de Monsieur Eric QUEMERAIS aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{ER} octobre 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par Monsieur Eric QUEMERAIS auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation CNRS 04 – Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC212738INSB

Décision portant nomination de M. Julien Valette aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9199 intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie (LMN) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°9199 intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie (LMN) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Valette, Directeur de recherche au CEA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée du 1er juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213045DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UPR2301, ICSN**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;**DÉCIDE :****Article 1^{er}.** Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UPR2301, ICSN :

- Mme Aurélie Baron, Mme Catherine Charles-Pauwels, Mme Aurélie Claraz, Mme Alda Da Costa, Mme Thérèse Ecolasse.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.**Article 3.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt



DEC213025MPR

Décision portant nomination de M. Bernard Massot aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard Massot, Assistant ingénieur BAP E au LMO est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la MPR, du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021.

Sa mission a pour objet d'apporter son appui technique pour la conception du projet Etamine missions piloté par la MPR, pour la dématérialisation des demandes de missions et notamment pour la gestion des machines de recette, formation et pré production hébergées au LMO en l'absence de Mathilde Rousseau, empêchée temporairement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard Massot demeure affecté au LMO UMR 8628 à la délégation régionale Ile-de-France Gif sur Yvette.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021, M. Bernard Massot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation DR04

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213133DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9001, C2N

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9001, C2N :

- M. Giancarlo Faini, Mme Cynthia Vallerand, Mme Sandrine Bouvy, M. Laurent Vivien, M. Jean-Christophe Harmand.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC211994DR04

Décision portant nomination de M. Philippe PEYNOT aux fonctions de responsable de service adjoint du service des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mai 2021, M. Philippe PEYNOT, IEHC, est nommé aux fonctions de responsable de service adjoint du service des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 mai 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
 Le délégué régional
 Benoît FORÊT



DEC213134DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9198, I2BC**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9198, I2BC :

- Mme Lammia Lenglet, Mme Cécile Martel, M. François-Xavier Barre, M. Olivier Grenet.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213404DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9191, EGCE**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9191, EGCE :

- Mme Béatrice Denis, Mme Valérie Fouchier, Mme Virginie Larcher, Mme Hélène Legout.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213371DR04

Décision portant habilitation de Luc Perrot aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre des Journées accélérateurs de la division de la Société française de physique (SFP)

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

- Monsieur Luc Perrot dans le cadre des journées accélérateurs de la division de la SFP qui ont lieu du 12 au 15 octobre 2021 à Roscoff.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 octobre 2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213365DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9001, C2N

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9001, C2N :

- M. Giancarlo Faini, Mme Cynthia Vallerand, Mme Sandrine Bouvy, Mme Émilie Barranger, M. Alain Clément.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. : la décision DEC213133DR04 du 10 septembre 2021 est abrogée.

Article 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 08/10/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213313DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – FRE2036, LUMIN

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité FRE2036, LUMIN :

- Mme Gaëlle Trippé Allard, M. Chi Thanh Nguyen.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213189DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UMR9197, NeuroPSI**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;**Vu** la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;**DÉCIDE :****Article 1^{er}.** Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR9197, NeuroPSI :

- M. Pascal Abbas, Mme Patricia Madrières, M. Alain Perignon, M. François Rouyer.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.**Article 3.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt



DEC21338DR04

Décision portant habilitation de Mme Mégane Prodeau aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire, dans le cadre de la Fête de la science, au sein de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette :

- Mme Mégane Prodeau les 7 et 9 octobre 2021 dans le cadre de la Fête de la science (Visites insolites CNRS de la carothèque) sur le campus CNRS de Gif-sur-Yvette.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 octobre 2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC213341DR04

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – UPR2301, ICSN

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22/01/2021 portant nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée portant délégation de signature à Monsieur Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UPR2301, ICSN :

- Mme Christina Sizun le 16/09/2021 pour des conférences
- M. Xavier Guinchard le 17/09/2021 pour une thèse
- M. Adilson Guimaraes Naves le 17/09/2021 pour un moment convivial
- Mme Aurélie Claraz le 24/09/2021 pour une thèse.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/09/2021

Le Délégué régional
Benoît Forêt





DEC211934DR05

Décision portant nomination de M. Paul Tsizaza aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC211000DAJ du 03 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézeth aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis en conseil d'unité prévu le 29 juin 2021 ;

Considérant que M. Paul Tsizaza a suivi la formation initiale d'assistants de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre 2020 (1^{ère} session) et du 9 au 11 février 2021 (2^{nde} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul Tsizaza, ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, à compter du 1^{er} mars 2021.

M. Paul Tsizaza exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul Tsizaza est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 mai 2021

Le Directeur de l'unité
Philippe Bénézeth

Visa du délégué régional du CNRS

A blue ink signature of the initials "CH".

A blue ink signature of the name "Philippe Bénézeth".





DEC213261DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR8244 Institut d'histoire du temps présent - IHTP :

- Mme Monia Dridi

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 septembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier





DEC212739INSB

Décision portant nomination de M. Romain Levayer aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3738 intitulée « Département Biologie du Développement et Cellules Souches ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3738 intitulée « Département Biologie du Développement et Cellules Souches » ;

Vu la DEC211371INSB du 15 avril 2021 portant nomination de M. Romain Levayer, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Romain Levayer, chargé de recherche à l'Institut Pasteur, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213392DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR7217 CRESPPA :

M. Karim Hammou

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 octobre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier





DEC212737INSB

Décision portant nominations de Mme Corinne Leloup et de M. Gilles Feron aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) » ;

Vu la décision DEC210066INSB du 20 janvier 2021 portant nomination de Mme Corinne Leloup et de M. Gilles Feron aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Corinne Leloup, Professeure des universités à l'Université de Bourgogne, et M. Gilles Feron, Directeur de recherche à l'INRAE, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC212978DAPP

Décision portant fin de fonctions de Monsieur Fabien THOMAS, chargé de mission à temps partiel ;

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC 200804DAPP du 17 avril 2020 portant nomination de Monsieur Fabien THOMAS aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{ER} octobre 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par Monsieur Fabien THOMAS auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation CNRS 06 – Centre Est.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213028INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT, directrice par intérim de l'équipe mixte de recherche EMR6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171289DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'équipe mixte de recherche n° 6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT) et nommant M. Cédric DEMONCEAUX, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Cédric DEMONCEAUX, directeur de l'équipe mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2021.

II. A compter de cette même date, Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale de la délégation Centre-Est, est nommée directrice par intérim de l'équipe mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/10/2021

Le président - directeur général
Antoine PETIT

**DEC213018INC**

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche UMR n° 7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) et nommant M. Philippe Gros, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC210696INC en date du 16 juillet 2021 portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe GROS, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2021.

II. Il est mis fin aux fonctions de Mme Andreea PASC, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2021.

III. Mme Andreea PASC, professeure des universités à l'Université de Lorraine, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC213218DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît Denand, assistant de prévention au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180400DR06 du 02 février 2018 portant nomination de M. Benoît Denand aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Benoît Denand, dans l'unité UMR7198 à compter du 30 septembre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 septembre 2021

Le directeur d'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Yves Jouzeau

Visa du Président de l'Université de Lorraine







DEC212676INSHS

Décision portant nomination de Mme Izabela Jelovac aux fonctions de directrice et de M. Julien Salanie et M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5824 intitulée « Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon –Saint Etienne – GATE »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée « Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon –Saint Etienne – GATE » et nomination de Mme Izabela Jelovac aux fonctions de directrice par intérim et de M. Julien Salanié et M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 8 octobre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Izabela Jelovac, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée « Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon –Saint Etienne – GATE », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

II. A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Julien Salanié, Professeur des universités à l'Université Jean Monnet de Saint Etienne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

III. A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Benoît Tarroux, Professeur des universités à l'Université Lumière Lyon 2, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr





DEC212742INSB

Décision portant nomination de M Philippe OGER qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe OGER, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 21 « Génétique, génomique » du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe OGER demeure affecté au laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie (MAP – UMR5240) à Villeurbanne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/08/2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC213340DR07

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la DR07, Mme Hélène CURVAT.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 Octobre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI



**DEC212996INEE**

Décision portant nomination de M. Xavier Le Roux, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville » (BioEnvis) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville » (BioEnvis) » et nommant M. Xavier Le Roux directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Xavier Le Roux, DR INRAE, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC201514DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche n°3728.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC212905DAI

Décision portant renouvellement de M. Corentin KIELAR aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Corentin KIELAR, assistant ingénieur, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour la DAI, direction rattachée au PDG, du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS, en lien avec le directeur de l'audit interne qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Corentin KIELAR demeure affecté à la délégation Rhône Alpes Auvergne (DR07).

Article 2

Du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021, M. Corentin KIELAR percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Alpes Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC213321DR07

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UAR3760 – IBCP, Mrs Lotfi MAMI et Nicolas GRIMAUT.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI





DEC213320DR07

Décision portant habilitation de M. Franck RATABOUL aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} Mars 2021 ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5256 – IRCELYON, M Franck RATABOUL

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 06 Octobre 2021

Le Délégué régional

Laurent BARBIERI





DEC211700DAPP

Décision portant nomination de Mme Sonia PATY aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sonia PATY, Professeure des universités est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Article 2

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2022, Mme Sonia PATY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS 07 – Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Avril 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC211920DR07

Décision portant nomination de Mme Elodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » et nommant **M. Fabrice LEROUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 en date du 28 / 01 / 2021 ;

Considérant que **Mme Elodie PETIT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}: **Mme Elodie PETIT, assistante ingénierie**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand » à compter du **01/01/2021**.

Mme Elodie PETIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Elodie PETIT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière

le 20 mai 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice LEROUX

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélia De Sousa
Adjointe au Délégué Régional




**DEC213187INC**

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°3469 intitulée " Matériaux Val de Loire – Limousin - (MATV2L) " – M. Samuel BERNARD

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) et nommant M. Patrick SIMON, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC211764INC du 11 mai 2021 portant nomination de M. Sébastien CHENU directeur de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire- Limousin- (MATV2L)

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien CHENU, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2021.

II. A compter de cette même date, M. Samuel BERNARD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC213205DR08

Décision portant désignation de M. David CHAULIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux: Haute température et Irradiation –CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » et « *sources radioactives non scellées* », délivré à M. David CHAULIN le 28 mai 2018 par ENSTI ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 mars 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. David CHAULIN, Assistant Ingénieur, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 28 mai 2018 jusqu'au 19 septembre 2023.

Article 2 : Missions

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Ludovic HAMON

DEC213206DR08

Décision portant désignation de M. Emmanuel VERON aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux: Haute température et Irradiation –CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* », délivré à M. Emmanuel VERON le 21 avril 2017 par IMOGERE Université de Caen Normandie ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 mars 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Emmanuel VERON, ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 21 avril 2017 jusqu'au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Ludovic HAMON



DEC213316DR08

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux.

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein des unités :

- Moy800 DR08 : M. Sébastien TIMMERMAN et M. Hugo DAUPHIN
- UMR7328 LPC2E : Mme Catherine HONG, M. Laurent THIRKELL
- UMR7344 GREMI : Mme Corinne DELHAYE
- UMR7372 CEBC : Mme Delphine BONNET, Mme Charlène PARENTEAU, Mme Cécile RIBOUT, M. Baptiste PICARD
- UPR4301 CBM : Mme Isabelle FRAPART, M. Frédéric FOUCHER
- UPR3979 CEMHTI : Mme Rachelle OMNÉE, M David CHAULIN
- URP841 IRHT : Mme Sandra LABOURE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

DEC213316DR08 Page 1 | 2

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 9 septembre 2021

Le Délégué régional
Ludovic HAMON

DEC212442DR08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC ;

Vu la décision n° DEC192165INSU du 15 octobre 2019 portant nomination de M. Manuel MOREIRA aux fonctions de Directeur l'Unité de Service n°3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire » - OSUC, à compter du 15 octobre 2019 ;

Mme Marielle HATTON BIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 aout 2021

Le Directeur d'unité
M. Manuel MOREIRA

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212446DR08

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu la décision n° DEC211701INP du 11 mai 2021 portant nomination de M. Christophe SINTUREL en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 07 septembre 2020 ;

Considérant que M. Eric BOURHIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CERFOS à Caen du 15 au 17 septembre 2020 et à Orléans du 29 septembre au 1^{er} octobre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric BOURHIS, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, à compter du 02 octobre 2020.

M. Eric BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric BOURHIS, est placé sous l'autorité du Directeur par intérim de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 août 2021

Le Directeur par Intérim
Christophe SINTUREL

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212488DR08

Décision portant nomination de Mme Christelle OBLET aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R.4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction DEC122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL ;

Vu la décision DEC202331INSB du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Yves DENIZOT aux fonctions de Directeur d'Unité de l'UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivrés à Mme Christelle OBLET le 9 octobre 2020 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du conseil d'unité du 3 novembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christelle OBLET, Assistante d'Ingénieur, est nommée Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 9 octobre 2020.

Article 2 : Missions

Mme Christelle OBLET exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Christelle OBLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 27 aout 2021

Le Directeur d'Unité
Yves DENIZOT

Visa de la Présidente de l'Université de Limoges
Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212494DR08

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu la décision n° DEC211701INP du 11 mai 2021 portant nomination de M. Christophe SINTUREL en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à Mme Anne-Marie FAUGERE le 19 avril 2018 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 3 avril 2015.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Anne-Marie FAUGERE, Ingénierie d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25 septembre 2018.

Article 2 : Missions

Mme Anne-Marie FAUGERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Marie FAUGERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2021

Le Directeur par Intérim
Christophe SINTUREL

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC212545DR08

Décision portant nomination de Mme Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI et nommant Mme Anne-Lise THOMANN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7344¹ en date du 12 juillet 2021 ;

Considérant que Mme Corinne DELHAYE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CERFOS du 14 juin au 2 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne DELHAYE, Assistante d'Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, à compter du 13 juillet 2021.

Mme Corinne DELHAYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Corinne DELHAYE, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juillet 2021

La directrice de l'unité
Mme Anne-Lise THOMANN

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC212568INSB

Décision portant nomination de M. Matthieu Keller aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements » ;

Vu la décision DEC210879INSB du 27 mai 2021 portant nomination de M. Matthieu Keller aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu Keller, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC212569INSB

Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Magallon directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7247 intitulée « Physiologie de la reproduction et des comportements » et nommant M. Thierry Magallon directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée de M. Thierry Magallon à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC212940DR08

Décision portant nomination de M. Cédric LEBAILLY aux fonctions de responsable du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cédric LEBAILLY, Ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} octobre 2021 responsable du Service du partenariat et de la valorisation – Limousin Poitou-Charentes de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON





DEC213145INNEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine Dupuy, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) » et nommant M. Olivier De Viron directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 27 avril 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Marianne Graber, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Christine Dupuy, professeur à l'Université de La Rochelle, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC213174DR08

Décision portant désignation de M. Sébastien BOUILLOU aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux: Haute température et Irradiation –CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2, dans le secteur de l'Industrie option « sources scellées » et « sources non scellées » délivré à M. Sébastien BOUILLOU le 20 novembre 2017 par l'INSTN CEA;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 mars 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Sébastien BOUILLOU, Ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 4 aout 2021 jusqu'au 16 novembre 2022.

Article 2 : Missions

M. Sébastien BOUILLOU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Ludovic HAMON

DEC213175DR08

Décision portant désignation de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux: Haute température et Irradiation –CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources non scellées » délivré à M. Isidro DA SILVA le 08 avril 2021 par IMOGERE Université de Caen Normandie ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 mars 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 8 avril 2021 jusqu'au 18 mars 2025.

Article 2 : Missions

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Ludovic HAMON



DEC212953INSB

Décision portant maintien de M. Frédéric Dardel dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » ;

Vu la décision DEC201671INSB du 8 octobre 2020 nommant M. Frédéric Dardel directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric Dardel, Professeur des Universités à l'Université de Paris est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC213207DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Wennida Miriam Yamba, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181427DR10 du 17 mai 2018 portant nomination de Mme Wennida Miriam Yamba aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

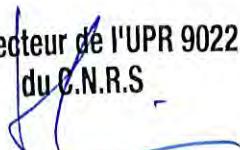
Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Wennida Miriam Yamba, dans l'unité propre de recherche UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I), à compter du 1er octobre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S.


Pr Jean-Luc IMLER

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Pascal SOULLIE






DEC212741INSB

Décision portant cessation de fonctions de Mme Monique Dontenwill, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant nomination de Mme Monique Dontenwill aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) » ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directrice adjointe de l'unité susvisée de Mme Monique Dontenwill, à compter du 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC211042DR10

Décision portant nomination de M. Etienne CHANEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) et nommant M. Dominique BADARIOTTI en qualité de directeur ;

Considérant que M. Etienne CHANEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Etienne CHANEZ, Ingénieur d'Etude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) à compter du 22 mars 2021.

M. Etienne CHANEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Etienne CHANEZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Dominique BADARIOTTI

Dominique BADARIOTTI

Directeur du LIVE

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

20 JUIL 2021

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Valérie GIBERT



DEC213335DR10

Décision portant nomination de M. Denis Oster aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Oster, Ingénieur de Recherche et responsable du service commun de radioprotection de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178), est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Alsace (DR10), du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Oster demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, M. Denis Oster percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC213122INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Laurence Dumoulin, directrice par intérim l'unité mixte de recherche n°5194 intitulée « Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et nommant Mme Anne-Laure Amilhat Szary aux fonctions de directrice de l'UMR5194 Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE) ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 1^{er} juin 2021 ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I – Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne-Laure Amilhat Szary, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} octobre 2021.

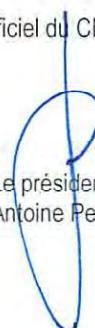
II – A compter de cette même date, Mme Laurence Dumoulin, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité susvisée, jusqu'au 31 mars 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

20 OCT. 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit



PCR formée selon le nouveau référentiel (arrêté du 18 décembre 2019)

DEC212361DR11

Décision portant désignation de M. Bruno GILLES aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR¹ 5266 intitulée SIMAP**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 201509 DGDS du 18 décembre 2020, nommant M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR 5266 intitulée SIMAP ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option source scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules délivré à M. Bruno GILLES le 21 juin 2021 par Apave ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date 30 septembre 2021.

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Bruno GILLES, Directeur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2 : Missions²

M. Bruno GILLES exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

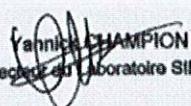
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

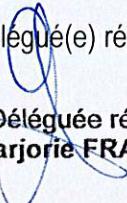
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le

Le directeur d'unité
M. Yannick CHAMPION


Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS


La Déléguée régionale
Marjorie FRAISSE

Visa du chef d'établissement partenaire [le cas échéant]



DEC213440DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie Achin aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Mme Marie Achin, attachée principale territoriale, est nommée aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes, à compter du 15 octobre 2021.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC211765DR12

Décision **portant nomination de M. Sébastien GUIOL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR846 intitulée Station de primatologie**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC210598INSB du 3 février 2021 nommant M. Christophe ARNOULT directeur de l'unité de recherche n° UAR846 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 juin 2021 ;

Considérant que M. Sébastien GUIOL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm PACA les 29 et 30 mars 2018, 19 et 20 avril 2018 et 14 et 15 mai 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien GUIOL, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UAR846 intitulée Station de primatologie, à compter du 15 janvier 2021.

M. Sébastien GUIOL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien GUIOL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rousset, le 1 juillet 2021

Le directeur d'unité
Christophe ARNOULT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

1 Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC212029DR12

Décision portant désignation de Mme Pascale KELLER aux fonctions de conseiller en radioprotection **de l'UMR 7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité UMR 7346 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées » délivré à Mme Pascale KELLER le 16 avril 2021 par APAVE ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à Mme Pascale KELLER le 22 avril 2021 par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 22 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Pascale KELLER, IR1, est désignée conseiller en radioprotection

- Pour l'option « sources scellées » à compter du 4 novembre 2020 jusqu'au 3 novembre 2025.
- Pour l'option « sources non scellées » à compter du 20 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2026.

Article 2 : Missions

Mme Pascale KELLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 juillet 2021

Le directeur d'unité
Cristinel DIACONU

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON



DEC212291INSB

Décision portant cessation de fonctions de M. Romain Lacoste, directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2018 intitulée « Centre de Primatologie de la Méditerranée »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant notamment nomination de M. Romain Lacoste aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2018 intitulée « Centre de Primatologie de la Méditerranée » ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques,

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions M. Romain Lacoste, directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2018 intitulée « Centre de Primatologie de la Méditerranée » à compter du 18 janvier 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC213131INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Valérie MICHOTEY aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS en date du 26 janvier 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O) et nommant Monsieur Richard SEMPLERE directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Richard SEMPLERE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Valérie MICHOTEY, Professeure des Universités de classe exceptionnelle à Aix-Marseille Université, est nommée aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 04/10/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC212735INSB

Décision portant nomination de M. Serge van de Pavert aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7280 intitulée « Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte recherche n°7280 intitulée « Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) » ;

Vu la décision DEC202195INSB du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Serge van de Pavert aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Serge van de Pavert, chargé de recherche à l'Inserm, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC212633DR12

Décision portant nomination de M. Patrick SAINTON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193056INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) et nommant Mme Martine PITHIOUX en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7287 en date du 05/09/2011 ;

Considérant que M. Patrick SAINTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick SAINTON, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), à compter du 1^{er} août 2021.

M. Patrick SAINTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick SAINTON est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/08/2021

La directrice de l'unité
Mme Martine PITHIOUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON





DEC212632DR12

Décision portant nomination de M. Sylvain FLOUCAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193056INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) et nommant Mme Martine PITHIOUX en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7287 en date du 05/09/2011 ;

Considérant que M. Sylvain FLOUCAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS DR13 du 16 au 18 mars 2005 et du 5 au 7 avril 2005.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain FLOUCAT, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein l'UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), à compter du 1^{er} août 2021.

M. Sylvain FLOUCAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain FLOUCAT est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/08/2021

La directrice de l'unité
Mme Martine PITHIOUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC213259DR12

Décision portant habilitation de certains agents de l'UMR7031, LMA, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212453DAJ du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR 7031 LMA « Laboratoire de mécanique et d'acoustique » :

- M. Régis PILON
- Mme Marie-Madeleine MORANO

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2021

La Déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212719DR12

Décision portant désignation de M. Vincent OLLIVIER aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'**UMR7269** intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21/12/17 nommant Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées délivré à M. Vincent OLLIVIER le 02/06/21 par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 26 février 2019.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Vincent OLLIVIER, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 17 septembre 2023.

Article 2 : Missions

M. Vincent OLLIVIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 août 2021

La directrice d'unité
Estelle HERRSCHER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON



DEC212661DR12

Décision portant désignation de Mme Aïcha AOUANE aux fonctions de conseiller en radioprotection **de l'UMR7288** intitulée Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191589INSB du 26 juin 2019 nommant M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288 IBDM ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à Mme Aïcha AOUANE le 21 juin 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 16 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Aïcha AOUANE, Technicienne, est désignée conseiller en radioprotection jusqu'au 15 mai 2024.

Article 2 : Missions

Mme Aïcha AOUANE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 29/07/21

Le directeur d'unité
Laurent KODJABACHIAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON



DEC213199DR12

Décision portant habilitation de certains agents de la Délégation Provence & Corse (MOY1200) aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212453DAJ du 16 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1200 – Délégation Régionale Provence & Corse

- Service de la communication :
 - Mme Charlotte BORGHINO
 - Mme Céline WILCZYNSKI

- Service des Ressources Humaines :
 - Agnès FAUDET
 - Frédérique LEPINE-HEBERT
 - Géraldine DE MONTBEL

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 octobre 2021

La Déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212629DR12

Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201066INSMI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) et nommant M. Peter HAISSINSKY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7373 en date du 06/04/2018 ;

Considérant que M. Pierre BARTHELEMY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre 2002 et du 8 au 11 novembre 2005.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre BARTHELEMY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), à compter du 1^{er} août 2021.

M. Pierre BARTHELEMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre BARTHELEMY est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28/07/21

Le directeur de l'unité
M. Peter HAISSINSKY

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON



DEC213483DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) M. Philippe MARIN pour les pauses et repas organisés à l'IGF lors du workshop technologique de l'ITN Oncornet 2.0 du 15 au 19 Novembre 2021.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213462DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) M. Franck Vandermoere pour le moment de convivialité organisé à l'IGF, le 5 novembre 2021 à 11h30, à la suite de la soutenance de thèse de Mme Caroline Ismeurt.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213429DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR 5175 Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) M. Olivier Gimenez pour le moment de convivialité organisé au CEFE, le 21 Octobre 2021 à 16h, à la suite de la soutenance de thèse de M. Valentin Lauret.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15 octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213269DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mme Maé Decollogne et Mme Aurélie Lieuvin le 1^{er} Octobre 2021 pour les « Visites insolites » au laboratoire Promes à Odeillo, le 5 Octobre pour les « Visites insolites » au laboratoire Ecotron à Montferrier sur lez et du 7 au 9 Octobre pour les visites « En quête de sciences » dans les laboratoires du Campus CNRS Route de Mende, dans le cadre Fête de la Science.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30 septembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213334DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR5203 Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) Mme Nathalie Guerineau (IGF) pour le symposium "a decade in Molecular Pharmacology and neuroscience" les 13 et 14 octobre 2021 à l'IGF.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 6 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC21333DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UAR3426 BioCampus Montpellier, Mme Elodie BELAN et M. Karim MESBAH pour la formation « rédaction de saisine avec la nouvelle version APAFIS » à destination des porteurs de projets de iExplore (IGF-IGH) et PhyMedExp, organisée à Génopolys le 11 Octobre 2021 de 14h à 16h.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 6 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213277DR13

Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5243 intitulée Géosciences Montpellier et nommant M. Benoit ILDEFONSE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5243 du 02/12/2020;

Considérant que Mme Olivia MAUGUIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS de MEUDON du 11/03/2014 au 10/04/2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Olivia MAUGUIN, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier, à compter du 01/10/2021

Mme Olivia MAUGUIN, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Olivia MAUGUIN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30/09/2021

Le directeur de l'unité
Benoit ILDEFONSE

Visa du délégué régional du CNRS





DEC213309DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR 9004 Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM) M. Laurent Chaloin pour le moment de convivialité organisé à l'IRIM, le Vendredi 22 Octobre 2021 à 16h, à la suite de la soutenance de thèse de Mme Marie-France Martin.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 4 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC213329DR13

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

Vu la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) M. Charles Pandin pour le déjeuner et la pause-café des Rencontres annuelles du réseau des Correspondants Techniques Bâtiment (CTB) en laboratoires le 19 Octobre 2021 dans la salle des Colloques de la délégation régionale.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 6 Octobre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE



DEC212829DR13

Décision portant nomination de M Laurent BOITEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'UMR5247 intitulée IBMM et nommant M. Pascal DUMY en qualité de directeur;

Considérant que M Laurent BOITEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS à Montpellier en 1999.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Laurent BOITEAU, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5247 intitulée IBMM, à compter du 01/01/2021.

M. Laurent BOITEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent BOITEAU, est placé sous l'autorité du directeur de l'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/08/2021

Le directeur de l'unité

Pascal DUMY

Visa du délégué régional du CNRS



DEC212527DR13

Décision portant désignation de Mme. Olivia MAUGUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR5243 Géosciences Montpellier.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Benoit ILDEFONSE, directeur de l'unité UMR5243;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie/recherche option Sources scellées - Rayons X - Accélérateurs de particules délivré à M. Olivia MAUGUIN le 10/03/2021 par RPCS;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme. Olivia MAUGUIN, AI, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 10/03/2021 jusqu'au 20/10/2026.

Article 2 : Missions¹

¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la

Mme. Olivia MAUGUIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/07/2021

Le directeur d'unité
Benoit ILDEFONSE

Visa du délégué régional du CNRS

surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]





DEC212717INS2I

Décision portant nomination de Monsieur Dmitry PEAUCELLE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR717 intitulé Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques (MACS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date 21 décembre 2018 portant renouvellement du groupement de recherche GDR717 intitulé Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques (MACS) et nommant Isabelle QUEINNEC directrice de ce groupement de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Dmitry PEAUCELLE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche susvisé, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour la durée fixée dans la décision DEC181911DGDS portant renouvellement du GDR717 (MACS), en remplacement de Madame Isabelle QUEINNEC, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2021

Le Président-directeur général
Antoine PETIT



DEC213494DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de la journée de signature de la convention de site de la délégation Occitanie Ouest du 03 novembre 2021 :

Au sein de la DR 14 Mme Céline CADIOT PIERCHON

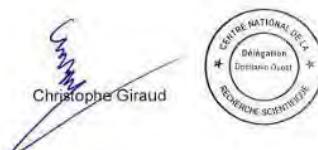
Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 octobre 2021

Le Délégué régional





DEC213468DR15

Décision portant habilitation de Mme Marie-Bernadette Darignac aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5319 (Passages) : Mme Marie-Bernadette Darignac

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213469DR15

Décision portant habilitation de Mme Corinne Amengual et Mme Caroline Legrand aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilitées à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5031 (CRPP) : Mme Corinne Amengual et Mme Caroline Legrand

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213533DR15

Décision portant fin de fonction de M. Stéphane RELEXANS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201515DGDS en date du 18 décembre 2020 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UMR 5026 ;

Vu la décision DEC182636DR15 en date du 1^{er} octobre 2018 nommant M. Stéphane RELEXANS aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu la décision 993010 du 16 juin 2021 portant mise en disponibilité pour convenances personnelles de M. Stéphane RELEXANS du 01/09/2021 au 31/12/2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Stéphane RELEXANS, au sein de l'UMR 5026, intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1^{er} septembre 2021. Une nouvelle décision de nomination devra le cas échéant être prise à l'issue de la période de mise en disponibilité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 octobre 2021

Le directeur de l'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES





DEC213362DR15

Décision portant habilitation de Mme Sophie Tronel aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'Unité INSERM 1215 (Neurocentre Magendie) : Mme Sophie Tronel

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213541DR15

Décision portant habilitation de M. Sylvain Jacques et M. Guillaume Couegnat aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5801 (LCTS) : M. Sylvain Jacques et M. Guillaume Couegnat

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213282DR15

Décision portant habilitation de Mme Hélène Grenier-Gen aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5319 (Passages) : Mme Hélène Grenier-Gen

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213361DR15

Décision portant habilitation de Mme Karine Bassoulet, Mme Maria-Cypriana Chambon et M. David Ambrosetti aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5115 (LAM) : Mme Karine Bassoulet, Mme Maria-Cypriana Chambon et M. David Ambrosetti

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 octobre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213262DR15

Décision portant habilitation de Mme Laetitia Fouillen et Mme Magali Grison aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'UMR5200 (LBM) : Mme Laetitia Fouillen et Mme Magali Grison

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 septembre 2021

Le Délégué régional

Younis Hermès





DEC213364DR15

Décision portant fin de fonction de M. Laurent CRUCHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5319 intitulée PASSAGES.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201515DGDS en date du 18 décembre 2020 nommant Mme Béatrice COLLIGNON, directrice de l'UMR 5319 ;

Vu la décision DEC150639DR15 en date du 10 février 2015 nommant M. Laurent CRUCHON, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} février 2015 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Laurent CRUCHON, au sein de l'UMR 5319, intitulée PASSAGES, à compter du 26 octobre 2021.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 19 octobre 2021

La directrice de l'unité

Béatrice COLLIGNON

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC202235DAI

Décision portant nomination de Mme Florence Vigouroux aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

/Mme Florence Vigouroux. Ingénierie d'étude classe normale est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la DAI, direction rattachée au PDG, du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS, en lien avec le directeur de l'audit interne qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Florence Vigouroux demeure affectée à la DGD-I, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.

Article 2

Du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021, Mme Florence Vigouroux, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC213023INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Adi ROSEN directeur par intérim de l'international research laboratory IRL2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181903DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 14 juin 2021, Monsieur Adi ROSEN, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2021

Le président - directeur général
Antoine PETIT



DEC212770DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine GARDEL, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), dont le directeur est M. Antoine GARDEL et M. François FROMARD directeur adjoint ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), dont le directeur est M. Antoine GARDEL, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Antoine GARDEL**, directeur de l'unité GDR3586 intitulée « Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : Dynamique et Vulnérabilité des Communautés et des Ecosystèmes » (LIGA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212932INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Eric BEUCLER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » (OSUNA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC162790DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » (OSUNA) et nommant Monsieur Patrick LAUNEAU directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC172939INSU en date du 1er décembre 2017 portant nomination de Monsieur Thierry LEBEAU aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 6 septembre 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Thierry LEBEAU, directeur de l'unité d'appui à la recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Eric BEUCLER, Professeur des Universités à l'Université de Nantes, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/10/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC213285DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR8227, Mme Cécile HERVE Chercheuse CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/10/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC212711INSHS

Décision portant nomination de Mme Marta Donazzan aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée « Laboratoire de Linguistique de Nantes – LLING ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6310 intitulée « Laboratoire de Linguistique de Nantes - LLING » et nommant Mme Sabrina Bendjaballah aux fonctions de directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC172219INSHS en date du 18 juillet 2017 portant nomination de Mme Anamaria Falaus aux fonctions fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire en date du 1^{er} juin 2021 ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. À compter du 1^{er} septembre 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Sabrina Bendjaballah, en qualité de directrice et de Mme Anamaria Falaus en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée « Laboratoire de Linguistique de Nantes – LLING ».

II. A compter de cette même date, Mme Marta Donazzan, Maîtresse de conférences à l'Université de Nantes, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

Artice 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le


Le président - directeur général
Antoine Petit

21 SEP. 2021

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr





DEC213414DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité FR2424, M. Erwan CORRE ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Rennes, le 14/10/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC213066DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1700, Mme Muriel ILOUS ITA CNRS
 Mme Mégane VLAMINCK CDD CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30/09/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC212931INP

Décision portant nomination de Mme Francine Solal en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine Solal, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités des grands instruments de l'Institut de physique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl





DEC212883INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Régis MOURGUES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et Géodynamique » (LPG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique » (LPG) et nommant Monsieur Antoine MOCQUET aux fonctions de directeur de cette unité et Monsieur Régis MOURGUES, directeur adjoint;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Régis MOURGUES, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique », à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/09/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC213345DR17

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité FR2424, Mme Hélène HUELVAN, ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/10/2021

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC211644INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Vanessa Warnier en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée « Lille Economie et Management - LEM ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 9221 intitulée « Lille Economie et Management - LEM » ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le procès-verbal du comité de direction du LEM en date du 5 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, aux fonctions de Mme Vanessa Warnier, appelée à d'autres fonctions, en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée « Lille Economie et Management - LEM ». à compter du 31 décembre 2020.

Article 2

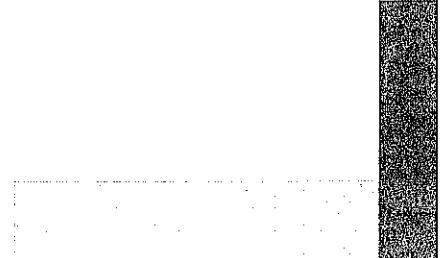
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

21 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
 3, rue Michel-Ange
 75794 Paris cedex 16
 T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr





DEC213031DR18

Décision portant nomination de Mme Alexandra MOUGEL **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » (CIIL)**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 9017 intitulée CIIL et nommant M. Jean DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 9017¹ en date du 01/07/2021 ;

Considérant que Mme Alexandra MOUGEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 26 et 27/04/2021, 17 et 18/05/2021 et 28 et 29/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Alexandra MOUGEL, Ingénierie d'Etudes (IE), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention, au sein de l'UMR 9017 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » (CIIL), à compter du 01/01/2021.

Mme Alexandra MOUGEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra MOUGEL, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 22/09/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Jean DUBUISSON

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC213176DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8019 CLERSé, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8019 CLERSé, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

**Mme Marie-Pierre COQUARD
Mme Sophie GOYAT
Mme Véronique MARCHAND
M. Guillaume YVAN**

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/09/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC213177DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8026 CERAPS, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8026 - CERAPS, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

M. Younes HADDADI

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/09/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213179DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR9193 SCALab, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR9193 - SCALab, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mme Valérie HEMEIDAN

Mme Solène KALENINE

Mme Marion VINCENT

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/09/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213180DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMS3702 IBL, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMS3702 - IBL, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

M. Nicolas AMPEN – GUFFROY

M. Philippe BOUTIN

M. Jonathan CARLIER

M. M. Marc MESSEMANNE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/09/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213181DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité USR3380 IRCICA, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité USR3380 - IRCICA, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

M. Ahmed BEN ABDESELAM
M. Jean-Luc GUEUSQUIN

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/09/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213270DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 - DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité MOY1800 – DR18, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mme Delphine ALEXANDRE
Mme Stéphanie BARBEZ
Mme Laurie HOCHAIN
M. Cédric HUTIN
Mme Sandrine SCHWENCK
M. Pierre SILVEIRA
Mme Julie WUIOT

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01/10/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213322DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8181 - UCCS, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8181 - UCCS, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

**Mme Céline Delabre
M. Laurent Delevoye
Mme Barbara Declerck-Boulanger**

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 05/10/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC213366DR18

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités, au sein de l'Unité UMR8520 - IEMN, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

M. Frédéric LEFEBVRE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 08/10/2021

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC213264DR19

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la Circonscription Normandie ;

Vu la décision DE181979DAJ du 26 octobre 2018 portant délégation de signature à Mme Christine Brunel, délégué(e) régional(e) de la circonscription Normandie et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Mmes Magali TENCE et Soizic MILHOUD

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} Octobre 2021

La Déléguée régionale

Christine BRUNEL

CNRS



DEC213421DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES NICOLAS ORESME (LMNO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181979DAJ du .26octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine Brunel, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES NICOLAS ORESME (LMNO),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES NICOLAS ORESME (LMNO)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend .15 membres :

- le directeur de l'unité, Mr Eric Ricard ;
- 8 membres élus :

Valérie Girardin

John Guaschi

Jérôme Poineau

Gilbert Levitt

Nour Seloula

Christophe Chesneau

Anita Foro

Etienne Emmelin

- 6 membres nommés

Paolo Bellingeri

Vincent Bosser

Mohamed Didi Biha

Philippe Karamian

Bernard Leclerc

Floric Tavares-Ribeiro



Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 15 octobre 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine Brunel





DEC213403DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut écologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC160165DAJ du 11 février 2016 portant fin de fonctions et nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 15 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Agathe Euzen, directrice adjointe scientifique de l'Institut écologie et environnement.

Article 2. - A compter de cette même date, Mme Agathe Euzen, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'Institut écologie et environnement (INEE).

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213037DAJ

Décision portant renouvellement de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC172509DAJ du 31 août 2017 portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Sur proposition du directeur de l'INSMI,

DECIDE :

Article 1^{er}. – M. Jean-Stéphane Dhersin est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSMI en charge des relations internationales, à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213314DAJ

Décision portant nomination de M. Fabrice Boudjaaba aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Fabrice Boudjaaba, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS).

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213398DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moulet, directeur général délégué à l'innovation

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-Luc Moulet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

Vu le projet d'accord-cadre de collaboration entre le CNRS et la société par actions simplifiée (SAS) Faurecia services groupe,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Moulet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord-cadre de collaboration entre le CNRS et la SAS Faurecia services groupe susvisé.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213324DAJ

Décision portant modification des décisions donnant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, et à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1461-1 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2017 modifié portant fixation du modèle décrivant les informations concernant les habilitations à accéder aux données du système national des données de santé ;

Vu la décision DEC180757DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS ;

Vu la décision DEC192671DAJ du 18 octobre 2019 donnant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;

Vu décision DEC213323DAJ portant désignation de M. Alain Schuhl et de Mme Gaëlle Bujan en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}. – La décision DEC192671DAJ du 18 octobre 2019 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° Après l'article 1^{er}, il est inséré un article 2 ainsi rédigé : « **Article 2.** – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, en qualité d'autorité d'enregistrement déléguée, les décisions habilitant nominativement les personnels des équipes de recherche du CNRS à accéder aux données du système national des données de santé institué à l'article L. 1461-1 du code de la santé publique, dans le cadre de projets intéressant la santé publique. » ;

2° L'actuel article 2 devient l'article 3 et l'actuel article 3 devient l'article 4.

Article 2. – La décision DEC180757DAJ du 22 février 2018 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° Après l'article 1^{er}, il est inséré un article 2 ainsi rédigé : « **Article 2.** – Délégation est donnée à Mme Gaëlle Bujan à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, en qualité d'autorité d'enregistrement déléguée, les décisions habilitant nominativement les personnels des équipes de recherche du CNRS à accéder aux données du système national des données de santé institué à l'article L. 1461-1 du code de la santé publique, dans le cadre de projets intéressant la santé publique.



Mme Gaëlle Bujan est chargée de tenir à jour la liste des personnes habilitées à accéder à ces données, leurs profils d'accès respectifs et les modalités d'attribution, de gestion et de contrôle des habilitations, conformément au modèle établi par l'arrêté du 6 avril 2017 susvisé. » ;

2° L'article 2 devient l'article 3.

Article 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213424DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son », dont la directrice est Madame Brigitte D'Andrea-Novel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte D'Andrea-Novel, directrice de l'UMR9912, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte D'Andrea-Novel, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas Misdariis, directeur de recherche, et à Madame Anne-Marie Vaudeville, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211035DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon





DEC211774DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre

LA DELEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Stephanie KERVESTIN-YATES, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie TACHEAU, aux fonctions de responsable du service des Ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Katell HADJADJ-BERTHOLET, aux fonctions de responsable de service adjointe du service des Ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre, délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Stephanie KERVESTIN-YATES, responsable du service Partenariat et Valorisation et, à compter du 1er mai 2021, à Mme Lucie TACHEAU, responsable du service des Ressources Humaines, et Mme Katell HADJADJ-BERTHOLET, responsable de service adjointe du service des Ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire à :

- Mme Isabelle BART (AI), chargée de l'appui au pilotage et de la gestion des crédits délégués au service du personnel et des ressources humaines de la DR2,
- Mme Marie-Jeanne GAUDOIN (IE), responsable du pôle Affaires générales de la DR2

Article 4

La décision DEC201591DR02 du 26 août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée à compter du 1^{er} mai 2021.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP





DEC212967DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, dont le directeur est M. Guillaume FIQUET et MM. Karim BENZERARA et Mathieu ROSKOSZ, directeurs-adjoints ;

Vu la décision DEC210884INP modifiée du 13 avril 2021 portant cessation de fonctions de M. Guillaume FIQUET et nomination à compter du 1er avril 2021 respectivement de M. Antonino Marco SAITTA aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sandra NINET et M. Daniele ANTONANGELI, directrice-adjointe et directeur-adjoint par intérim de l'UMR7590 ;

Vu la décision DEC212275INP du 22 juillet 2021 portant nomination à compter du 1er septembre 2021 respectivement de M. Antonino Marco SAITTA aux fonctions de directeur de plein exercice et de Mme Sandra NINET et M. Daniele ANTONANGELI, directrice-adjointe et directeur-adjoint de plein exercice de l'UMR7590 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité UMR7590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonino Marco SAITTA, délégation de signature est donnée à M. Mathieu ROSKOSZ (PR), directeur-adjoint, Mme Sandra NINET (MC), directrice-adjointe, M. Daniele ANTONANGELI (DR), directeur-adjoint, M. Bruno MOAL (IR), secrétaire général et Mme Ouafa FAOUZI (AI), responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC211634DR02 du 26 avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212964DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer - CMBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR9187 ;

Vu la décision DEC202233INC du 6 janvier 2021 portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR9187 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC210694INC du 22 juillet 2021 portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER aux fonctions de directrice de plein exercice de l'UMR9187 à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence MAHUTEAU-BETZER, directrice de l'unité UMR9187, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MARIE (IE), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC210299DR02 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213312DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, dont la directrice est Mme Valérie GELEZEAU ;

Vu la décision DEC212663INSHS du 29 septembre 2021 portant nomination de Mme Marie-Paule HILLE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon – CCJ »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GELEZEAU, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule HILLE (MC), Mme Soulia BENTOUHAMI (IE), M. Alain DELISSEN (DET) et Mme Aleksandra KOBILJSKI (CR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183315DR02 du 07 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213290DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DE VREYER, directeur de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, dont le directeur est M. David ETTINGER ;

Vu la décision DEC202254INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe DE VREYER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8007 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC212710INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe DE VREYER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8007 à compter du 1^{er} septembre 2021

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe DE VREYER, directeur de l'unité UMR8007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DE VREYER, délégation de signature est donnée à délégation de signature est donnée à Mme Cécile BILLOIS-FONTALAVIE (AI), responsable administrative - gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC210436DR02 du 18 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213289DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc CHAPPEY, directeur de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, dont la directrice est Mme Claire ZALC ;

Vu la décision DEC202255INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Jean-Luc CHAPPEY aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8066 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC212673 du 30 septembre 2021 portant nomination de M. Jean-Luc CHAPPEY aux fonctions de directeur et de Mme Muriel LE ROUX aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8066 intitulée « Institut d'histoire moderne et contemporaine – IHMC » à compter du 1^{er} septembre 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc CHAPPEY, directeur de l'unité UMR8066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHAPPEY, délégation de signature est donnée à Mme Claire ZALC (DR) et Mme Virginie Durand (IE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC202371DR02 du 08 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213288DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre d'Asie et du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est – CASE ;

Vu la décision DEC202256INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Dana RAPPOPORT aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8170 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC212674INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Mme Dana RAPPOPORT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est – CASE » à compter du 1^{er} septembre 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dana RAPPOPORT, directrice de l'unité UMR8170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dana RAPPOPORT, délégation de signature est donnée à Mme Vanina BOUTE (MC) directrice adjointe de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC210185DR02 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop





DEC213287DR02

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, directeur par intérim de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, dont le directeur est M. Vincent DUCLEERT ;

Vu la décision DEC191584INSHS portant cessation de fonction temporaire de M. Vincent DUCLEERT et nomination de M. Frédéric BRAHAMI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8036;

Vu la décision DEC192696INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Frédéric BRAHAMI aux fonctions de directeur de l'UMR8036 du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 ;

Vu la décision DEC212665INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de M. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Hélène DUMAS aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) à compter du 1^{er} juin 2021

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à compter du 1^{er} juin 2021, à Monsieur Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, directeur, par intérim, de l'unité UMR8036, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU (DET), délégation de signature est donnée à Mme Hélène DUMAS, Directrice Adjointe par intérim (CR) et à Mme Sophie VIGNERON (AAP), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er r.

Article 3

La décision DEC200099DR02 du 13 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégitant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212193DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210754INEE du 15 mars 2021 portant création pour 3 ans de l'unité UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, dont le directeur est M. Tarik MEZIANE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laetitia APRILE-LARAND (T), responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Directeur d'unité
Tarik MEZIANE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213380DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu le projet de promesse de vente portant sur un terrain nu d'une superficie de 407,22 m² situé au lieu-dit « Chemin de Panurge » à Meudon (Hauts-de-Seine),

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente d'un terrain nu d'une superficie de 407,22 m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 38 située sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) au lieu-dit « Chemin de Panurge ».

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192199DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe CLEMENT directeur de l'unité FR3417 intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité FR3417 intitulée AgroSciences, Environnement et Développement Durable dont le directeur est Christophe CLEMENT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe CLEMENT directeur de l'unité FR3417 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe CLEMENT, délégation de signature est donnée à M.Jérôme PELLOUX, Professeur et directeur adjoint, Mme Hélène LACROIX, Ingénieur de recherche et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180748DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



**DEC213330DR06**

Décision portant délégation de signature à Mr Raphaël PIK, directeur de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

Vu la décision DEC212513INSU du 18 aout 2021 portant nomination, à compter du 1^{er} septembre 2021, de Mr Raphaël PIK aux fonctions de directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mr Raphaël PIK, directeur de l'unité UMS3562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mr Raphaël PIK**, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle GEOFFROY**, IE et responsable gestion financière et à **Mme Céline CLANCHE** ASI et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212461DR06 du 01/06/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC213331DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GEOFFROY et à Mme Céline CLANCHE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

Vu la décision DEC212513INSU du 18 aout 2021 portant nomination, à compter du 1^{er} septembre 2021, de Mr Raphaël PIK aux fonctions de directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Isabelle GEOFFROY**, IE et responsable gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle GEOFFROY**, délégation est donnée à **Mme Céline CLANCHE**, ASI et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , 1^{er} septembre 2021

Le directeur d'unité
Raphaël PIK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213120DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alexei LOZINSKI et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, dont le directeur est Christophe DELAUNAY

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexei LOZINSKI , professeur , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexei LOZINSKI, délégation est donnée à Mme Pascaline SAIRE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 aout 2021

Le directeur d'unité
Christophe DELAUNAY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213119DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon dont le directeur est Christophe DELAUNAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DELAUNAY, directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Alexei LOZINSKI professeur et à Mme Pascaline SAIRE, AI et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 3

La décision n°DEC192233DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 2 aout 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT





DEC213445DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC213935DGDS du 30 Septembre 2021 portant prolongation de l'unité UMR5206, intitulée TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique, dont la directrice est Anne VERJUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne VERJUS, directrice de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VERJUS, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BEROUD, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211314DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er septembre 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 octobre 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC213278DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Izabela JELOVAC, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 Decembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er March 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 Decembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne ;

Vu la décision DEC212676INSHS du 30 Septembre 2021, portant Mme Izabela JELOVAC aux fonctions de directrice de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Izabela JELOVAC, directrice de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Izabela JELOVAC, délégation de signature est donnée à M. Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211377DR07 du 17 March 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er Septembre 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Octobre 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI





DEC213283DR07

Décision modifiant la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont la directrice est Christine DETREZ ;

Vu la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Madame Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MALLON, directrice adjointe, à Mme Emmanuelle SANTELLI, directrice adjointe, à M. Ahmed BOUBEKER, directeur adjoint, à Mme Aude CHAPELON, Assistant Ingénieur et à M. Abderrhazag GUERCHOUCHÉ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Octobre 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI





DEC213281DR07

Décision modifiant la décision DEC211004DR07 du 1er Mars 2021, portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur **de l'unité** UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont), dont le directeur est M. Dominique PALLIN ;

Vu la décision DEC211004DR07 du 1er mars 2021 portant délégation de signature à M. Dominique PALLIN, directeur de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de Physique - Clermont (LP - Clermont);

DECIDE:

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC211004DR07 du 1er Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PALLIN, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, Professeur des universités, à M. Nicolas PILLET, Ingénieur de recherche et à M. Cyril GALPIER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Octobre 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI





DEC213304DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORBEL, délégation de signature est donnée à M. Christophe TAFFOUREAU, Directeur technique, Ingénieur de recherche, à M. Christophe ROZIERE, Administrateur-gestionnaire, Assistant ingénieur, et à M. Samuel GARNIER, responsable logistique, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190080DR08 du 2 janvier 2029 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 octobre 2021

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC213359DAJ

Décision portant modification de la décision DEC181661DAJ modifiée du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC212940DR08 du 24 septembre 2021 portant nomination de M. Cédric Lebailly aux fonctions de responsable du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – La décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 est modifiée comme suit :

1.1. Aux visas, la phrase « *Vu la décision DEC192784DAJ du 24 octobre 2019 nommant M. Cédric Bailly aux fonctions de responsable par intérim du service partenariat et de la valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes* » est remplacée par « *Vu la décision DEC212940DR08 du 24 septembre 2021 portant nomination de M. Cédric Lebailly aux fonctions de responsable du service du Partenariat et de la Valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes* »

1.2. L'article 3 est rédigé comme suit : « *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, et de Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Isabelle Prud'homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à M. Christophe Terrasse, responsable du service partenariat et valorisation pour le Centre-Val de Loire et à M. Cédric Lebailly, responsable du service partenariat et valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 et dans la limite de leurs attributions* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213441DAJ

Décision portant modification de la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11) ;

Vu la décision DEC213440DAJ portant nomination de Mme Marie Achin aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11),

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – La décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérés au 1.1. » ;**

2° L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 3. – I. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, et de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.**

II. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, et de Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Sylvie Truchon, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. » ;

3° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 4. – I. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, et de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.3 de l'article 1^{er}.**



II.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, et de M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, adjointe au responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.3 de l'article 1^{er}. ».

4° L'article 5 est supprimé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213164DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Erica LOPEZ, directrice de l'unité UAR2020 intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2020, intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), dont la directrice est Erica LOPEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M./Mme Erica LOPEZ, directrice de l'unité UAR2020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Erica LOPEZ, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MORISSON,IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210304DR12 du 02/01/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213166DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage (LPL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7309, intitulée Laboratoire parole et langage, dont le directeur est Laurent PREVOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PREVOT, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie LHUILLIER-DESOUS, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181419DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212263DR12

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed TOZY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

Vu la décision DEC211709INSHS du 17 juin 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur par intérim, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint par intérim de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed TOZY, directeur adjoint par intérim, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juin 2021

Le directeur d'unité
Marc BERNARDOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212621DR12

Décision portant délégation de signature à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est Françoise GRAZIANI ;

Vu la décision DEC210087INSHS du 12 mars 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

Vu la décision DEC212285INSHS du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Don Mathieu SANTINI, délégation de signature est donnée à Mme Johanne ALBERTINI, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211629DR12 du 6 avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} août 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO





DEC212622DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne ALBERTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est Françoise GRAZIANI ;

Vu la décision DEC210087INSHS du 12 mars 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

Vu la décision DEC212285INSHS du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Johanne ALBERTINI, ASI, à l'effet de signer au nom du directeur de l'unité FR3041, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} août 2021

Le Directeur d'unité
M. Don Mathieu SANTINI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212677DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline TARDIVAT, directrice de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de Synthèse et Fonctionnalisation des Céramiques (LSFC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3080, intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques, dont le directeur est Caroline TARDIVAT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline TARDIVAT, directrice de l'unité UMR3080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC181537DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212679DR12

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (SPE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6134, intitulée Sciences pour l'Environnement, dont le directeur est Paul-Antoine SANTONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité UMR6134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Antoine SANTONI, délégation de signature est donnée à M. Félix TOMI, Professeur, Mme Laura POLI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211472DR12 du 24/03/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212680DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identité, Espaces, Activités (LISA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités, dont la directrice est Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS ;

Vu la décision DEC210789INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de M. Eugène GHERARDI, directeur par intérim de l'unité UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités ;

Vu la décision DEC212284INSHS du 26 juillet 2021 portant nomination de M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité UMR6240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eugène GHERARDI, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse ALBERTINI, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211462DR12 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212682DR12

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'accoustique (LMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée Laboratoire de mécanique et d'accoustique, dont le directeur est M. Dominique EYHERAMENDY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M./Mme Dominique EYHERAMENDY, délégation de signature est donnée à M. Bruno LOMBARD, DR2, M. Pierre Olivier MATTEI, CRHC, et Mme Marie-Madeleine MORANO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192624DR12 du 1^{er}/10/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212683DR12

Décision portant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7051, intitulée Institut de Neurophysiopathologie, dont le directeur est M. Michel KHRESTCHATISKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel KHRESTCHATISKY, délégation de signature est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IEHC, Mme Laurence GARRON, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Hanta RAVELOSON, TCN uniquement pour la certification du service fait.

Article 3

La décision n° DEC181455DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212686DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

Vu la décision DEC211709INSHS du 17 juin 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur par intérim, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint par intérim de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire ;

Vu la décision DEC212306INSHS du 23 septembre 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux

marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERNARDOT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed TOZY, professeur et à M. Adrien CHATEAUREYNAUD, attaché principal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212262DR12 du 18 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212689DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'unité UMR7249 intitulée Institut FRESNEL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont le directeur est Stefan ENOCH ;

Vu la décision DEC193144INSIS du 20 décembre 2019 portant nomination de Mme Sophie BRASSELET, directrice par intérim de l'UMR7249, intitulée Institut Fresnel ;

Vu la décision DEC201398INSIS du 30 juillet 2020 portant nomination de Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'UMR7249, intitulée Institut Fresnel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'unité UMR7249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BRASSELET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves NATOLI, PR, M. Julien LUMEAU, CR, Mme Emilie CARLOTTI, AI et à Mme Guylène MAYNARD DEGUERO, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201651DR12 du 1^{er}/08/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212693DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est M. Yves BOURNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves BOURNE , directeur de l'unité UMR7257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BOURNE, délégation de signature est donnée à M. Bruno CANARD, DR, M. Alain ROUSSEL, DR, Mme Patricia CLAMECY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181339DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212694DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7258, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, dont le directeur est Jean-Paul BORG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M./Mme Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BORG, délégation de signature est donnée à M. Vincent GELI, DR, M. Juan IOVANNA, DR et Mme Marie-France TINLAND, IEHC , aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et Mme Nathalie GEKIERE, AI, uniquement pour la certification du service fait.

Article 3

La décision n° DEC181340DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212698DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7268, intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

Vu la décision DEC210003INEE du 4 février 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

Vu la décision DEC212307INEE du 21 juillet 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité UMR7268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHIARONI, délégation de signature est donnée à M. Pierre LE COZ, MC, et M. Pascal ADALIAN, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211715DR12 du 07/04/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212699DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire Méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7269, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, dont la directrice est Estelle HERRSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle HERRSCHER, délégation de signature est donnée à M. Pierre MAGNIEZ, MC et Mme Caroline IKKACHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181328DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212700DR12

Décision portant délégation de signature à M. Didier GIGMES de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7273, intitulée Institut de chimie radicalaire, dont le directeur est Didier GIGMES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier GIGMES , directeur de l'unité UMR7273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GIGMES, délégation de signature est donnée à Mme Laurence CHARLES, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181347DR12 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212703DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7281, intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines, dont la directrice est Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur et Mme Isabelle PINET, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181349DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212708DR12

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée Institut de neurosciences de la Timone, dont le directeur est Guillaume MASSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume MASSON , directeur de l'unité UMR7289, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MASSON , délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR, Mme Joëlle DADOUN, AI, Mme Hélène SALOMONI, AI, et Mme Celine SAUTEREAU, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200414DR12 du 21/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213169DR12

Décision portant délégation de signature à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799 intitulée *Micropesanteur fondamentale et appliquée (MFA)*, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2799, intitulé « Micropesanteur Fondamentale et Appliquée », dont le directeur est David BRUTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La décision n° DEC181528DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213170DR12

Décision portant délégation de signature à M. Paul-Antoine SANTONI, directeur de l'unité GDR2864 intitulée *Feux de compartiment et végétation, modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux)* par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC170843INSIS du 22 mars 2017 portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) en affectant à la délégation Provence et Corse la gestion de l'unité GDR2864, intitulée Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux), dont le directeur est Paul Antoine SANTONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paul - Antoine SANTONI, directeur de l'unité GDR2864, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC181530DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213394DR12

Décision portant délégation de signature à M. Gilles PEYTARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est Patrick FOULON ;

Vu la décision DEC200998INSMI du 25 août 2020 portant nomination de M. Pascal HUBERT, directeur de l'UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PEYTARD, Directeur Général des Services, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

Le directeur d'unité
Pascal HUBERT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212925DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent Audibert aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline Reynier aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Vincent Audibert, responsable du service ressources humaines et à Mme Céline Reynier, responsable du service affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim, de Mme Julia Fargeot, de M. Vincent Audibert et de Mme Céline Reynier, délégation est donnée à Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service ressources humaines pour le domaine de l'action sociale et de la formation permanente.

Article 3

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212987DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle CAIRE, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Emmanuèle CAIRE ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim, pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Emmanuèle CAIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, directrice de l'unité UMR7297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle CAIRE, délégation de signature est donnée à M. Sylvain BROCQUET, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181358DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212990DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles-Gaston Granger (CGGG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7304, intitulée Centre Gilles Gaston Granger, dont le directeur est Pascal TARANTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal TARANTO, délégation de signature est donnée à M. Sébastien DUTREUIL, CR, aux fins mentionnées à l'article 1er et Mme Julie HUMEAU, AI, uniquement pour la certification du service fait.

Article 3

La décision n° DEC181366DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC212991DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benoit FLICHE, directeur de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, dont le directeur est M. Benoît FLICHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit FLICHE, directeur de l'unité UMR7307, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit FLICHE, délégation de signature est donnée à M. Cyril ISNART, CR, Mme Marion DUMOULIN, IE (pour les engagements inférieurs à 2000 euros), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182309DR12 du 20 août 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212995DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe STEFANINI, directrice de l'unité UMR7318 intitulée Droits International, Comparé et Européen (DICE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7318, intitulée Droits international, comparé et européen, dont la directrice est Marthe STEFANINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marthe STEFANINI, directrice de l'unité UMR7318, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe STEFANINI, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, DR, Mme Eve TRUILHE, DR, M. Thierry DI MANNO, professeur, M. Xavier MAGNON, professeur, et M. Olivier LECUCQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181462DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212998DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7325, intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, dont le directeur est Pierre MULLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MULLER, délégation de signature est donnée à M. Olivier SIRI, DR, Mme Régine DEMOULIN, IEHC et Mme Véronique COSQUER, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181465DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213002DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7332, intitulée Centre de Physique Théorique, dont le directeur est Thierry MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR7332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Alain BARRAT, DR1, et Mme Catherine LEVET, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181471DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213003DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité UMR7333 intitulée Adhésion et Inflammation (LAI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7333, intitulée laboratoire adhésion et inflammation, dont le directeur est Olivier THEODOLY-LANNES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité UMR7333, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THEODOLY-LANNES, délégation de signature est donnée à Mme Martine PELICOT BIARNES, IECN, et Mme Christine ERISMANN, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181473DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213008DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7340, intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, dont le directeur est Pierre SAGAUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SAGAUT, délégation de signature est donnée à M. Olivier BOUTIN, professeur, et à Mme Sophie BAUDIN, IE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181477DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213013DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Annette CALISTI, directrice de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont la directrice est Annette CALISTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annette CALISTI, directrice de l'unité UMR7345, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annette CALISTI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc LAYET, professeur des universités, Marie-Pierre SERGENT, AI, et M. Eric ROSTANG, attaché d'administration de l'état, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181481DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213015DR12

Décision portant délégation de signature à M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, dont le directeur est Pascal HUBERT ;

Vu la décision DEC201066INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Peter HAISSINSKY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7373, intitulée Institut de Mathématiques de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Peter HAISSINSKY, délégation de signature est donnée à M. Laurent REGNIER, professeur, Mme Fabienne CASTELL, Professeur, et Mme Bérangère CARRON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201425DR12 du 28 juillet 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213073DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Louise BERTAUX-PICHARD, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS1885, intitulée Maison Asie Pacifique, dont la directrice est Louise BERTAUX-PICHARD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Louise BERTAUX-PICHARD, directrice de l'unité UMS1885, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Louise BERTAUX-PICHARD, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181492DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213074DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012 intitulée Centre européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMS2012, intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), dont le directeur est M. Benjamin GUILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin GUILLET, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle CHOUVET, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190997DR12 du 21 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC213075DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMS2018, intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée, dont le directeur est Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BROCHIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC212102DR12 du 8 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC213077DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470 intitulée OSU Institut Pytheas (PYTHEAS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3470, intitulée OSU Institut Pytheas, dont le directeur est Bruno HAMELIN ;

Vu la décision DEC181575INSU du 23 mai 2018 portant nomination de Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers – Institut PYTHEAS », à compter du 16 février 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas THOUVENY, délégation de signature est donnée à M. Auguste LE VAN SUU, IRHC, Mme Stéphanie ESTOR, IR2C, Mme Sylvie IMBERT, AAR, M. Thierry BOTTI, IR1, pour les engagements du CIPRES, et Mme Nathalie DESMONS, AI, pour les engagements inférieurs à 3000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180795DR12 du 23 mai 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI



DEC213078DR12

Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3514, intitulée Stella Mare, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine AIELLO, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision n° DEC181494DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213080DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est Stéphane GAFFET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GAFFET, délégation de signature est donnée à M. Daniel Gilles BOYER, IE1C, et M. Sébastien GOUT, CDD niveau IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181496DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213081DR12

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS820, intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse, dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMS820, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MORTESSAGNE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GIUDICELLI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181489DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213082DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMS822 intitulée Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est Patrick FOULON ;

Vu la décision DEC200998INSMI du 25 août 2020 portant nomination de M. Pascal HUBERT, directeur de l'UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMS822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HUBERT, délégation de signature est donnée à M. Gilles PEYTARD, IE et Mme Joëlle KATCHADOURIAN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201652DR12 du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC213084DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice de l'unité USR2004 intitulée Open Edition center (CLEO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée OpenEdition Center – CLEO, dont le directeur est Marin DACOS ;

Vu la décision DEC190925INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Marie PELLEN, directrice par intérim de l'USR2004, intitulée « OpenEdition Center – CLEO » ;

Vu la décision DEC191791INSHS du 16 juillet 2019 portant nomination de Marie PELLEN, directrice de l'USR2004, intitulée «OpenEdition Center – CLEO » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie PELLEN, directrice de l'unité USR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie PELLEN, délégation de signature est donnée à M. Pierre MOUNIER, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192496DR12 du 1^{er} septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213085DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BOUFFIER, directrice de l'unité USR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3125, intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme, dont la directrice est Sophie BOUFFIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie BOUFFIER, directrice de l'unité USR3125, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BOUFFIER, délégation de signature est donnée à Mme Christiane LAYE, IR, et Mme Marielle FIUMARA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182968DR12 du 16 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC213086DR12

Décision portant délégation de signature à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique, dont le directeur est François QUANTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François QUANTIN, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181499DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213088DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, (FRUMAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, dont la directrice est Anne PICHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne PICHON, délégation de signature est donnée à Mme Zoubida HASSAINE, AI, pour la certification du service fait uniquement.

Article 2

La décision n° DEC181502DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI



DEC213090DR12

Décision portant délégation de signature à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, (FRES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est Françoise GRAZIANI ;

Vu la décision DEC210087INSHS du 12 mars 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

Vu la décision DEC212285INSHS du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Don Mathieu SANTINI, directeur de l'unité FR3041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Don Mathieu SANTINI, délégation de signature est donnée à Johanne ALBERTINI, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211629DR12 du 6 avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213093DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3479, intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée, dont la directrice est Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, délégation de signature est donnée à M. Robert ROUSIC, IRHC et Mme Aurélia BIMBI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181505DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213097DR12

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512 intitulée Fédération de recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C, (Fédération 3C), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3512, intitulée Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C, dont le directeur est Etienne SAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne SAVE, délégation de signature est donnée à M. François-Xavier ALARIO, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181506DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213098DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VANDENBERGHE, directeur de l'unité FR3515 intitulée Fédération de recherche Fabri de Peiresc, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3515, intitulée Fabri de Peiresc, dont le directeur est Nicolas VANDENBERGHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas VANDENBERGHE, directeur de l'unité FR3515, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VANDENBERGHE, délégation de signature est donnée à Mikaël GUIHARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181519DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213159DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « à l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) » par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2022, intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », dont le directeur est M. Bruno LOMBARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

La décision n° DEC181526DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI





DEC213163DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846 intitulée Station de primatologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim, pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS846, intitulée Station de Primatologie, dont le directeur est Romain LACOSTE ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC210598DGDS du 3 février 2021 portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR846 intitulée « Station de Primatologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR846, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ARNOULT, délégation de signature est donnée à Mme Annie MASSA, IE et Mme Magali GHIRART, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210803DR12 du 03 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim,
Nathalie PASQUALINI

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213012DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels, dont le directeur est Olivier POULIQUEN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier POULIQUEN, délégation de signature est donnée à M. Pierre DUPONT, CRHC, Mme Fanny ALLIAUD, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et Mme Joyce BARTOLINI, TCS, pour la certification du service fait uniquement, .

Article 3

La décision n° DEC212078DR12 du 14/06/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI





DEC212927DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020, portant renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée, Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) dont le directeur est M. Pascal DUMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal DUMY**, directeur de l'unité UMR5247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Pascal DUMY**, délégation de signature est donnée à Mme **Muriel AMBLARD**, DR1 CNRS, Directrice Adjointe de l'IBMM, à M. **Jean-Jacques VASSEUR**, DR1 CNRS, Directeur Adjoint de l'IBMM, à M. **Hervé COTTET**, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire (D) à Mme **Christine ENJALBAL** Professeur, responsable Département Sciences Analytiques Biomolécules, à à Mme **Suzanne PEYROTTE**, Directrice de recherche, co-responsable Département Analogues & Constituants Acides Nucléiques (B) à M. **Mickael SMIETANA** Professeur, co-responsable Département Analogues & Constituants Acides Nucléiques (B), à M. **Xavier GARRIC**, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels (C), à M. **Thierry DURAND**, DR1 CNRS, responsable Département Lipides Bioactifs (E), à M. **Alberto MARRA**, Professeur, Responsable Département Glycochimie et Renaissance Moléculaire (A) et à Mme **Sandrine NUEZ-ORIOL**, IE CNRS, Gestionnaire Principale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC190327DR13** du **17 janvier 2019** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 Août 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





DEC212928DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Pascal DUMY**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5247** intitulée **Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, portant renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) dont le directeur est M. Pascal DUMY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sandrine NUEZ-ORIOL IE CNRS Gestionnaire Principale**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **31/08/2021**

Le directeur de l'Unité

Pascal DUMY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC213384DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Pierre LEFEBVRE**, directeur de l'unité **UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb (L2C)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5221 intitulée Laboratoire *Charles Coulomb (L2C)*, dont le directeur est M. Pierre LEFEBVRE.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre LEFEBVRE**, directeur de l'unité UMR5221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LEFEBVRE, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie CONTRERAS CR HC Directrice Adjointe, M. Thierry BRETAGNON PU 1C Directeur Adjoint et Mme Elodie GAYET IR2 Administratrice**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC211083DR13 du 05 mars 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 octobre 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





DEC213104DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique NGUYEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile DURKHEIM (CED).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité UMR5116, intitulée Centre Emile DURKHEIM, dont la directrice par intérim est Mme Sophie DUCHESNE ;

Vu la décision DEC212254INSHS du 21 juillet 2021 portant nomination de Mme Duchesne aux fonctions de directrice de l'unité UMR5116, intitulée Centre Emile DURKHEIM (CED), dont la directrice est Mme Sophie DUCHESNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique NGUYEN, Ingénierie de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} septembre 2021

La directrice d'unité

Sophie DUCHESNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213385DR15

Décision portant délégation de signature à M. Antoine LOQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201516DGDS du 18 décembre 2020 portant prorogation de l'unité UMS3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont la directrice est Mme Valérie GABELICA ;

Vu la décision DEC210692INC du 22 juillet 2021 portant cessation de fonctions et nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine LOQUET, directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LOQUET, délégation est donnée à Mme Sylvie DJIAN, ingénierie de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 12 octobre 2021

La directrice d'unité

Mme Valérie GABELICA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.







DEC213382DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril ;

Vu la décision DEC210692INC du 22 juillet 2021 portant cessation de fonctions et nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie GABELICA, directrice de l'unité UMS3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GABELICA, délégation de signature est donnée à M. Antoine LOQUET, directeur de recherche 2^{ème} classe, Sylvie DJIAN, ingénierie de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211126DR15 du 1^{er} janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2021

Le délégué régional

M. Younis HERMES





DEC213377DR15

Décision portant délégation de signature à M. Dominique PACOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210388INSHS du 9 mars 2021 modificative de la décision DEC201512DGDS portant création des unités d'appui et de recherche

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 11 octobre 2021

Le directeur d'unité

M. Patrick BAUDRY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213373DR15

Décision portant délégation de signature à M. Patrick BAUDRY, directeur de l'unité UAR 2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC 210388INSHS du 9 mars 2021 modificative de la décision DEC201512DGDS portant création des unités d'appui et de recherche

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick BAUDRY, directeur de l'unité UAR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAUDRY, délégation de signature est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 octobre 2021

Le délégué régional

Younis HERMES





DEC213418DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC213044INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de M. Olivier Cousin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5116, intitulée Centre Emile Durkheim, dont la directrice est Mme Sophie Duchesne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Duchesne, directrice de l'unité UMR5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Duchesne, délégation de signature est donnée à M. Olivier Cousin, Professeur des universités 2^{ème} classe à Mme Dominique NGUYEN, Ingénierie de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC213101DR15 du 1^{er} septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 octobre 2021

Le délégué régional

Younis HERMES





DEC213101DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie DUCHESNE, directrice de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim (CED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC212254INSHS du 21 juillet 2021 portant nomination de Mme Duchesne aux fonctions de directrice de l'unité UMR5116, intitulée Centre Emile DURKHEIM, dont la directrice est Mme Sophie DUCHESNE ;

Vu la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation des structures opérationnelles de recherches de l'unité 5116, intitulée Centre Emile DURKHEIM, dont la directrice est Mme Sophie DUCHESNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie DUCHESNE, directrice de l'unité n°5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie DUCHESNE, délégation de signature est donnée à Mme Dominique NGUYEN, Ingénierie de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211995DR15 du 1^{er} mai 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2021

Le délégué régional

Younis HERMES





DEC212817DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité IRL2000 intitulée Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMI2000 intitulée «Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX)», dont le directeur est Monsieur Madhavan MUKUND, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Madhavan MUKUND**, directeur de l'unité IRL2000 intitulée «Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Madhavan MUKUND, délégation de signature est donnée à **M. Pascal WEIL**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212821DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric VILAIN, directeur de l'unité IRL2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181423INSHS du 25 avril 2018, portant création de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, dont le directeur est M. Eric VILAIN et le directeur Adjoint M. Michel DUBOIS ;

Vu la décision DEC181423INSHS du 25 avril 2018, portant création de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, dont le directeur est M. Eric VILAIN et le directeur Adjoint M. Michel DUBOIS ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Eric VILAIN**, directeur de l'unité IRL2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VILAIN, délégation est donnée à **Mme Marie-Sophie DUMONT-TANNER**, Ingénieur d'études, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212819DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité IRL2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », dont le directeur est M. André-Jean ATTIAS à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André-Jean ATTIAS**, directeur de l'unité IRL2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212820DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Richard CRASTER, directeur de l'unité IRL2004 intitulée « IRL Abraham de Moivre », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001 du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ; ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172868INSMI du 4 décembre 2017 portant création de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et dont le directeur est M. Richard CRASTER ;

Vu la décision DEC181607INSMI du 12 juin 2018 portant nomination de M. Pierre DEGOND aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre » dont le directeur est M. Richard CRASTER ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Richard CRASTER**, directeur de l'unité IRL2004 intitulée « IRL Abraham de Moivre », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard CRASTER, délégation de signature est donnée à **M. Pierre DEGOND**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212822DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Radoslaw STOMPOR, directeur de l'unité IRL2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191242DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMI2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) » dont le directeur est M. Radoslaw STOMPOR, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Radoslaw STOMPOR**, directeur de l'unité IRL2007 intitulée « Centre Pierre Binetruy (CPB) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212824DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Ramón GARCIA-LÓPEZ directeur de l'unité IRL2009 intitulée « French-Spanish Laboratory for Astrophysics in Canarias » (FSLAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200970INSU du 24 juin 2020 portant création du laboratoire international portant le numéro UMI2009 intitulé « French-Spanish Laboratory for Astrophysics in Canarias » (FSLAC), dont le directeur est M. Ramón GARCIA-LÓPEZ et le directeur adjoint M. Bernard GELLY à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Ramón GARCIA-LÓPEZ**, directeur de l'unité IRL2009 intitulé « French-Spanish Laboratory for Astrophysics in Canarias » (FSLAC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ramón GARCIA-LÓPEZ, délégation de signature est donnée à **M. Bernard GELLY** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212827DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel GONIN, directeur de l'unité IRL2014 intitulée « International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments » (ILANCE), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211450IN2P3 du 19 avril 2021 portant création de l'international research laboratory intitulée « International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments » (ILANCE) pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michel GONIN**, directeur de l'unité IRL 2014 intitulée « International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments » (ILANCE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212847DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alejandro MAASS directeur de l'unité IRL2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC173268INSMI du 31 janvier 2018 portant nomination de M. Alejandro MAASS directeur de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), en remplacement de M. Alejandro JOFRÉ, appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192495INSMI du 17 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMI2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, dont le directeur est M. Alejandro MAAS ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alejandro MAASS** directeur de l'unité IRL2807 intitulée « Centre de Modélisation Mathématique » (CMM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212850DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claudio LANDIM, directeur de l'unité IRL2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), dont le directeur est M. Claudio LANDIM, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Claudio LANDIM**, directeur de l'unité IRL2924 intitulée « Jean-Christophe Yoccoz » (IMPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudio LANDIM, délégation de signature est donnée à **M. Marcello VIANA**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212851DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité IRL2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe JOUFFRAIS**, directeur de l'unité IRL 2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212852DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité IRL3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC14123DGDS du 1^{er} janvier 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) et nommant M. Alejandro ADEM directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162817INSMI du 23 décembre 2016 portant nomination de M. James-Ellis COLLIANDER aux fonctions de directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe), à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Alejandro ADEM ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) dont le directeur est M. James-Ellis COLLIANDER et le directeur adjoint par intérim M. Vincent CALVEZ, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. James-Ellis COLLIANDER**, directeur de l'unité IRL3069 intitulée «The Pacific Institute for the Mathematical Sciences» (PIMS-Europe), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212854DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lamine GUEYE, directeur de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016, portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

Vu la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

Vu la décision DEC192387INSHS du 8 octobre 2019, portant nomination de M. Lamine GUEYE aux fonctions de directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC193032INSHS du 26 décembre 2019, portant nomination de Monsieur Enguerran MACIA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193320INSHS du 14 février 2020, portant annulation de la décision DEC193032INSHS et nomination de Monsieur Enguerran MACIA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020 ;

Vu la décision 201728INSHS du 26 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Enguerran MACIA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} août 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC190432DGDS portant renouvellement de l'unité ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine GUEYE**, directeur de l'unité IRL3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE, délégation de signature est donnée à **M. Enguerran MACIA** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE et de M. Enguerran MACIA, délégation de signature est donnée à **Mme Karine GINOUX** directrice administrative et à **Mme Martine LAUGIER**, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212855DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité IRL3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC123021INSIS du 10 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMI n°3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité UMI3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) », dont le directeur est M. Eiichi YOSHIDA et M. Abderrahmane KHEDDAR directeur adjoint, à compter du 01 janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eiichi YOSHIDA**, directeur de l'unité IRL3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory » (JRL), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eiichi YOSHIDA, délégation de signature est donnée à **M. Abderrahmane KHEDDAR** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212858DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAECI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC101403SU du 15 janvier 2010 portant création de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) et nommant M. Carolina VERA directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162995INSU du 5 février 2016 portant nomination de Mme Claudia SIMIONATO aux fonctions de directrice, de Mme Andréa CARRIL et M. Alexis HANNART aux fonctions directeurs adjoints de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision 181903DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » dont la directrice est Mme Claudia SIMIONATO et les directeurs adjoints Mmes Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA et M. François DE VLEESCHOUWER, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claudia SIMIONATO**, directrice de l'unité IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAECI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudia SIMIONATO, délégation de signature est donnée à **Mesdames Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA** directrices adjointes et **M. François DE VLEESCHOUWER** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212861DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël CANVA, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michaël CANVA**, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël CANVA, délégation de signature est donnée **M. Vincent AIMEZ**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212862DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane STREIFF, directeur de l'unité IRL3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Stéphane STREIFF**, directeur de l'IRL 3464 intitulée « Eco-efficient Products & Processes Laboratory » (E2P2L), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au

seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212865DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur David BERTHEBAUD, directeur de l'unité IRL3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » dont le directeur est M. Fabien GRASSET et le directeur adjoint M. David BERTHEBAUD, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC193033INC du 18 décembre 2019 portant nomination de M. David BERTHEBAUD aux fonctions de directeur l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200408INC du 19 février 2020, portant nomination de M. Naoko OHASHI et M. David LECHEVALIER aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;

Vu la décision DEC201188INS du 23 juillet 2020, portant nomination de M. Naoko OHASHI et M. David LECHEVALIER aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ; BOINov2021/p.389

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. David BERTHEBAUD**, directeur de l'unité IRL3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212868DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gaël SEBALD, directeur de l'unité IRL3757 intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Gaël SEBALD**, directeur de l'unité IRL3757, intitulée « Science & Engineering Lyon - Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions » (ELyTMaX), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël SEBALD, délégation de signature est à **M. Benjamin DUCHARNE**, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212878DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Felipe BARRIENTOS, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la convention concernant l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA) signée le 8 mai 2019 ;

Vu la décision DEC191279INSU du 7 mai 2019 concernant l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), recréé pour une durée de 5 ans à compter du 8 mai 2019, et dont le directeur est M. Andrés ESCALA et le directeur adjoint Gaël CHAUVIN, nommés par intérim pour la période du 8 mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus ;

Vu la décision DEC192163INSU du 12 septembre 2019, portant nominations de Monsieur Andrés ESCALA aux fonctions de directeur et de Monsieur Gaël CHAUVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à compter du 1^{er} août 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201640INSU du 10 novembre 2020 portant cessation et nomination de Monsieur Felipe BARRIENTOS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), en remplacement de M. Andrés ESCALA, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 ;

Vu la décision DEC202021INSU du 24 novembre 2020 portant nomination de M. Felipe BARRIENTOS aux fonctions de directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), pour la durée fixée dans la décision DEC191279INSU, portant notamment renouvellement de l'UMI3386 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Felipe BARRIENTOS**, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Felipe BARRIENTOS, délégation de signature est donnée à **M. Gaël CHAUVIN** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212918DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191385DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvette TOURMENTE**, directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvette TOURMENTE, délégation de signature est donnée à **Mme Jeanne REVIL**, gestionnaire de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington) - (DERCI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212919DR16

Délégation de signature consentie à Madame Martina KNOOP, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC112720DAJ du 21 décembre 2011, portant organisation de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour l'interdisciplinarité » (MI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC193215DAJ du 14 janvier 2020 portant fin de fonctions et nomination de Mme Martina KNOOP aux fonctions de directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), à compter 1^{er} janvier 2020.

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Martina KNOOP**, directrice de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martina KNOOP, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie GAYRAUD**, responsable administrative de l'unité MOY1661 intitulée « Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires » (MITI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212945DR16

Délégation de signature consentie à Madame Pascale BEYMA, médiatrice du CNRS, unité MOY1674 intitulée « Médiatrice », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC211540DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Pascale BEYMA aux fonctions de médiatrice du CNRS, en remplacement de Mme Maïté ARMENGAUD, à compter du 1^{er} juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Pascale BEYMA**, médiatrice du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale BEYMA, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale BEYMA et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Madame Anne PITON**, ingénierie d'études, chef de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212950DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle POULAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle POULAIN aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, ingénierie de recherche, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212430DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Andrew SHEINIS, directeur par intérim de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201518DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC213128INSU du 28 septembre 2021 portant cessation de fonctions de M. Doug SIMONS et nomination de M. Andrew SHEINIS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), à compter du 1^{er} septembre 2021, jusqu'au 31 août 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Andrew SHEINIS**, directeur par intérim de l'unité UAR2208 intitulée « Télescope Canada France Hawaii » (CFHT), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrew SHEINIS, délégation de signature est donnée à **M. Tracy YOST**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212745DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191387DERCI du 21 mai 2019 portant nomination de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC211061DERCI du 25 mars 2021 portant renouvellement de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe ARNAUD**, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS de Pékin » (Chine), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212746DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171462DERCI du 18 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC200557DERCI du 20 février 2020 portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) pour une durée de 2 ans et 3 mois à compter du 1^{er} juin 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC210765DERCI du 17 mai 2021 portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques MALEVAL**, directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS à Tokyo » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212747DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS de Rio de Janeiro » (Brésil) - (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191269DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Mme Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS de Rio de Janeiro » (Brésil) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC211059DERCI du 23 mars 2021, portant renouvellement de Mme Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS de Rio de Janeiro » (Brésil) - (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Olga ANOKHINA**, directrice de l'unité MOY1689 « Bureau du CNRS de Rio de Janeiro » (Brésil) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212748DR16

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC170005DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC190220DERCI du 22 janvier 2019 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC193282DERCI du 13 janvier 2020 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Srinivas-Venkatech KAVERI**, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212749DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, Directrice de cabinet de l'unité MOY1601 intitulée « Présidence du CNRS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Madame Anne PITON**, ingénierie d'études, chef de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212750DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S) par intérim, à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain SCHUHL**, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS** directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée **Mme Sylvie GRAVET**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212751DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-luc MOULLET aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I), à compter du 18 mars 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation de signature est donnée à **Mme Elisabeth STENVOT**, assistante du DGD-I, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212753DR16

Délégation de signature consentie à Madame Carole CHRÉTIEN, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC192927DAJ du 12 novembre 2019 portant nomination de Madame Carole CHRÉTIEN, aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE), à compter du 12 novembre 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Carole CHRÉTIEN**, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

1. Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
2. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole CHRÉTIEN, délégation de signature est donnée à **Mme Faranak GRANGE**, responsable de l'administration et du pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole CHRÉTIEN et de Mme Faranak GRANGE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre ROY**, responsable du département « Europe et financements publics collaboratifs » aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole CHRÉTIEN de Mme Faranak GRANGE et de M. Pierre ROY, délégation de signature est donnée à **Mme Estelle GASPARD-MAINGUY**, responsable du département « partenariats Stratégiques » aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212755DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe COUDROY aux fonctions de directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources » (DGDR) du CNRS, à compter du 23 février 2015 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe COUDROY**, directeur de l'unité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGDR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DGDR, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe COUDROY, délégation de signature est donnée **Madame Joëlle PELAGE**, assistante du DGD-R, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212756DR16

Délégation de signature consentie à Madame Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133067DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie BURGIO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191678DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;



2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire WERLEN, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie BURGIO**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212757DR16

Délégation de signature consentie à Madame Valérie HOSPITAL, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212075DAJ du 8 juin 2021, portant fin de fonction et nomination de Mme Valérie HOSPITAL aux fonctions de directrice des affaires juridiques par intérim, en remplacement de Mme Myriam FADEL, appelée à d'autres fonction, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC212454 DAJ du 12 juillet 2021 portant nomination de Mme Valérie HOSPITAL aux fonctions de directrice des affaires juridiques, à compter du 12 juillet 2021 ;

Vu la décision DEC212456DAJ du 12 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marine FORISSIER, aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques, à compter du 12 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie HOSPITAL**, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DAJ, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie HOSPITAL, délégation de signature est donnée à **Mme Marine FORISSIER**, directrice adjointe des affaires juridiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212758DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

Vu la décision DEC1225524DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Alain DEDENIS aux fonctions d'adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171986 du 17 juillet 2017, portant nomination de M. Frédéric CURAUT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Sandrine LORIDAN, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain DEDENIS**, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DCIF, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEDENIS, délégation de signature est donnée à **M. Frédéric CURAUT**, directeur adjoint de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212760DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sabine DELIGNE, directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la gestion » (DSFIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM) ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013, portant nomination de Mme Sylvie PÉRINAL aux fonctions de chef du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171305DAJ du 14 avril 2017 portant nomination de Mme Ophélie ROBIN aux fonctions de directrice adjointe de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu la décision DEC171304DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Anne-Marie CAPELLAN aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu la décision DEC201243DAJ du 21 juillet 2020 portant nomination de Madame Ophélie ROBIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), en remplacement de M. Christophe-Alexandre PAILLARD, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la décision DEC201675DAJ du 18 septembre 2020 portant nomination de Madame Sabine DELIGNE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM) à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Sabine DELIGNE**, directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DSFIM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine DELIGNE, délégation de signature est donnée à **Mme Ophélie ROBIN** directrice adjointe à la directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine DELIGNE et de Mme Ophélie ROBIN, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie PERINAL**, adjointe à la directrice de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine DELIGNE, de Mme Ophélie ROBIN et de Mme Sylvie PERINAL, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CAPELLAN** responsable du service budget et optimisation des ressources de l'unité MOY1649 intitulée « Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation de la Gestion » (DSFIM), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212762DR16

Délégation de signature consentie à Madame Sophie CHEVALLON, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication, à compter du 1^{er} novembre 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020, portant nomination de Madame Christine GIRARD aux fonctions d'adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats à compter du 24 février 2020, en remplacement de Mme Catherine BALLADUR, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC201157DAJ du 30 juin 2020, portant nomination de M. Fabrice IMPERIALI aux fonctions de directeur de la communication par intérim, à compter du 1^{er} août 2020 ;

Vu la décision DEC201474DAJ du 01 septembre 2020, portant nomination de Mme Sophie CHEVALLON, aux fonctions de directrice de la communication du CNRS (DIRCOM), à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Mme Sophie CHEVALLON**, directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DIRCOM, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHEVALLON, délégation de signature est donnée à **M. Fabrice IMPERIALI**, directeur adjoint à la direction de la communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie CHEVALLON et de M. Fabrice IMPERIALI, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GIRARD**, adjointe à la directrice de l'unité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), en charge de l'administration et des partenariats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212763DR16

Délégation de signature consentie à Madame Elisabeth KOHLER, directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création de la Mission pour la Place des femmes au CNRS (MPF) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180024DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Mme Elisabeth KOHLER aux fonctions de directrice de la mission pour la Place des femmes au CNRS (MPF), à compter du 18 janvier 2018 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Elisabeth KOHLER** directrice de l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth KOHLER, délégation de signature est donnée à **M. Mathieu ARBOGAST**, ingénieur de recherche hors classe, chargé de projets à l'unité MOY1672 intitulée « Mission pour la Place des Femmes au CNRS » (MPF), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212765DR16

Délégation de signature consentie à Madame Christelle ROY, directrice de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180596DAJ du 14 février 2018, portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent GIROT aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI), à compter du 20 février 2018 en remplacement de M. François BIENENFELD, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC211896DAJ du 12 mai 2021, portant nomination de Mme Christelle ROY aux fonctions de directrice de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI), à compter du 17 mai 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Madame Christelle ROY**, directrice de l'unité MOY1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DERCI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle ROY, délégation de signature est donnée à **M. Laurent GIROT**, directeur adjoint administratif de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212766DR16

Délégation de signature consentie à Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182034DAJ du 13 juillet 2018 portant fin de fonctions et nomination de Madame Virginie BONNAILLIE-NOËL aux fonctions de directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche » (DASTR), à compter du 1^{er} septembre 2018 en remplacement de M. Jean-Noël VERPEAUX ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche » (DASTR) sont remplacés par les mots « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP) ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL**, directrice de l'unité MOY1699 intitulée « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de DAPP, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL, délégation de signature est donnée à **Mme Jocelyne VERNON**, chargée des affaires générales à la « Direction d'Appui aux Partenariats Publics » (DAPP), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212768DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Christelle POULAIN, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle POULAIN aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR16 du 10 mars 2017 nommant madame Marie-Claire BERTELLE aux fonctions de responsable des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC171261DR16 du 3 avril 2017 portant nomination de Monsieur Christophe FERSING aux fonctions de responsable du Service Technique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Isabelle LONGIN, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à **Madame Christelle POULAIN**, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Isabelle LONGIN.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange et de Madame Christelle POULAIN, adjointe de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessous à :

- **Madame Marie-Claire BERTELLE**, responsable du Service des Ressources Humaines ;
- **Monsieur Christophe FERSING**, responsable du service technique et logistique ;

A l'effet de signer, dans leur domaine respectif d'activité et dans la limite des crédits disponibles :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes, ainsi que les commandes en fonctionnement ou équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 40 000€ HT ;
- les ordres de missions (France métropolitaine, DOM TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la règlementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transports afférents.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212772DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Pierre TULET, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Joël VAN BAELEN et les directeurs adjoints Messieurs El Hassan BENCHERIF et Olivier BOUSQUET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC211077INSU du 14 avril 2021 portant cessation de fonctions de M. Olivier BOUSQUET et nomination de Mme Sylvie MALARDEL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 août 2021 ;

Vu la décision DEC212482INSU du 31 août 2021 portant nomination de Madame Sylvie MALARDEL aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), à compter du 1^{er} septembre 2021, jusqu'à la date de fin de mandat pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8105.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Joël VAN BAELEN**, directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
1. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie MALARDEL**, directrice adjointe et à **M. El Hassan BENCHERIF**, directeur adjoint, de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, de Mme Sylvie MALARDEL et de M. El Hassan BENCHERIF, délégation est donnée à **Mme Sandrine PRUNIER**, agent CNRS gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212778DR16

Décision de signature consentie Monsieur Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200107DAJ du 30 janvier 2020, portant nomination de Madame Laurence DECKER-JUGIE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} février 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212299DAJ du 30 juin 2021, portant nomination de Monsieur Thierry DAUXOIS aux fonctions de directeur de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Thierry DAUXOIS**, directeur de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry DAUXOIS, délégation de signature est donnée à **Mme Laurence JUGIE**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1610 intitulée « Institut de Physique » (INP), aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212779DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Reynald PAIN, directeur de l'unité INS1611 intitulée : « Département délégué Physique nucléaire et physique des particules » (PNPP) et de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Reynald PAIN**, directeur de l'unité INS1618 intitulée « Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS » (IN2P3), à l'effet de signer, au nom de la

déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN délégation de signature est donnée à **Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT**, directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN et de Mme Laurence MATHY-MONTADESCOT, délégation est donnée à **M. Steve PANNETIER**, adjoint de la directrice administrative, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212780DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC1000013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC173308DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 18 janvier 2018 ;

Vu la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), en remplacement de Mme Pascale DELECLUSE, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Vu la décision DEC201624DAJ du 14 septembre 2020 portant nomination de Madame Vanessa TOCUT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas ARNAUD**, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD, délégation est donnée à **Mme Vanessa TOCUT**, directrice adjointe administrative, l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD et de Mme Vanessa TOCUT, délégation est donnée à **Mme Marcelline PROSPER-COJANDE**, responsable du service des affaires budgétaires et financières, ingénierie d'études, de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212782DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MADDALUNO, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;;

Vu la décision DEC132117EDAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Mme Catherine LARROCHE aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MADDALUNO aux fonctions de directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC) ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques MADDALUNO**, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INC, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MADDALUNO, délégation de signature est donnée à **Mme Catherine LARROCHE**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie (INC), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212783DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) ;

Vu la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à compter du 1^{er} octobre 2017 en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) à compter du 1^{er} février 2019, en remplacement de Mme Catherine JESSUS appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André LE BIVIC**, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC, délégation de signature est donnée à **Mme Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC et de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée **Madame Cécile RAVIER**, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212784DR16

Délégation de signature consentie à Madame Marie GAILLE, directrice de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC200775DAJ du 31 mars 2020, portant nomination de Mme Monique RIGOLET aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), en remplacement de Mme Le CONTEL appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} avril 2020 ;

Vu la décision DEC200906DAJ du 27 mars 2020, portant nomination de Mme Béatrice SIMPSON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), à compter du 1^{er} juin 2020 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212427DAJ du 16 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie GAILLE aux fonctions de directrice de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), en remplacement de M. François-Joseph RUGGIU, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie GAILLE**, directrice de l'unité INS1640 intitulée « Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSHS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAILLE, délégation de signature est donnée à **Mme Béatrice SIMPSON**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAILLE et de Mme Béatrice SIMPSON délégation de signature est donnée à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales » (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212789DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Yves MARZIN, directeur de l'unité INS1660 intitulée « Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes » (INSIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC1300471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'unité INS1660 intitulée Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC180533DAJ du 31 janvier 2018 portant nomination de Mme Magali COUFFINAL aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1660 intitulée « Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes » (INSIS) ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves MARZIN**, directeur de l'unité INS1660 intitulée Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSIS, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves MARZIN, délégation de signature est donnée à **Mme Magali COUFFINAL** aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1660 intitulée « Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes » (INSIS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212790DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe BESSE, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC1000013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC211073DAJ du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Cécile d'ORBIGNY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), en remplacement de M. Zoubeir ZADVAT, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212406DAJ du 16 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe BESSE aux fonctions de directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI) en remplacement de M. Pascal AUSCHER appelé à d'autres fonctions, à compter du 28 août 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe BESSE**, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSMI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BESSE, délégation de signature est donnée à **Mme Cécile d'ORBIGNY**, directrice adjointe administrative de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212791DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172359DAJ du 28 septembre 2017 portant modification de la décision DEC140825DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Michel BIDOIT, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille MOULIN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant fin de fonctions de M. Michel BIDOIT et nomination de M. Ali CHARARA aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Ali CHARARA**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, délégation est donnée à **Madame Mireille MOULIN**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA et de Madame Mireille MOULIN, délégation est donnée à **Madame Sandrine AUGER**, chargée d'études en administration scientifique (CEAS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212792DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190632DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC191462DAJ du 22 mai 2019 portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS), à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hugues de la GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Muriel SINANIDÈS**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **Mme Zarouhie ARZUMANIAN**, Ingénierie d'études, responsable du pôle gestion des ressources de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH),

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/09/2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212793DR16

Délégation de signature consentie à Madame Vanessa TOCUT, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la Décision N° 061582SUNI du 31 janvier 2007 portant création de l'UPS n° 3031 « Unité de gestion de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU-UPS) », compter du 1er janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191249DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers » ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Vanessa TOCUT**, responsable de l'unité UAR3031 intitulée « Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU-UPS)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212798DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Katia BOISSEVAIN directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070026SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA ;

Vu la décision DEC192391INSHS du 30 août 2019 portant renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200657DGDS du 20 février 2020 supprimant les mentions relatives au renouvellement de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'article 1 de la DEC191246DGDS du 19 décembre 2019, dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212534INSHS du 26 juillet 2021 portant nomination de Madame Katia BOISSEVAIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée Institut de recherche

sur le Maghreb contemporain (IRMC) en remplacement de Madame Oissila SAAIDIA, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Katia BOISSEVAIN**, directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Katia BOISSEVAIN, délégation de signature est donnée à **Mme Raja HAMDIA-CHAABA**, Responsable du service financier-régisseur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212801DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales -Association de droit Allemand », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulé « Centre Marc Bloch » - « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont la directrice est Mme Catherine GOUSSEFF ;

Vu la décision DEC182551INSHS du 15 novembre 2018 portant nomination de M. Jakob VOGEL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Catherine KLEIN-GOUSSEFF appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont le directeur est M. Jakob VOGEL ;

Vu la décision DEC191246 du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand », dont le directeur est M. Jakob VOGEL à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jakob VOGEL**, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jakob VOGEL, délégation de signature est donnée à **Madame Lucile DEBRAS**, administratrice, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212802DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et nommant M. Jean-François PEROUSE aux fonction de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François PEROUSE appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180421INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2019 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEA) à compter du 1^{er} janvier 2020 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bayram BALCI**, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes – Georges Dumezil» (IFEA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bayram BALCI, délégation de signature est donnée à **Mme Belgin ARGUN**, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212803DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070030SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. François BON ;

Vu la décision DEC192183INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de M. François BON appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200065INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent LEMIRE**, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEMIRE, délégation de signature est donnée à **Mme Lyse BAER-ZERBIT**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212804DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie HUET, directrice par intérim de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'USR n°3133 « Centre Jean Bérard, Recherches archéologiques et historiques portant sur l'Italie méridionale et la Sicile »;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision 161226DGDS du 16 décembre 2016, portant renouvellement de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », dont la directrice est Mme Claude POUZADOUX à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212443INSHS du 26 juillet 2021 portant nomination de Madame Valérie HUET aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée Centre Jean Bérard en remplacement de Madame Claude POUZADOUX, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie HUET**, directrice par intérim de l'unité USR3133 intitulée « Centre Jean Bérard », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie HUET, délégation de signature est donnée à **Mme Priscilla SANTORIELLO-MUNZI**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212805DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC15148INSHS du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Marie-Dominique NENNA aux fonctions de directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » à compter du 1^{er} juillet 2015 en remplacement de M. Jean-Yves EMPEREUR appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », dont la directrice est Mme Marie-Dominique NENNA, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Dominique NENNA**, directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212806DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam CATUSSE, directrice par intérim de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070033SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient (IFPO) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), dont le directeur est M. Michel MOUTON à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212555INSHS du 26 juillet 2021 portant nomination de Madame Myriam CATUSSE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée Institut français du Proche-Orient (IFPO) en remplacement de Monsieur Michel MOUTON, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2022 ;

DECIDE :
Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Mme Myriam CATUSSE**, directrice par intérim de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam CATUSSE, délégation de signature est donnée à **M. Eric COIGNARD**, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212808DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070035SCHS du 6 août 207 portant création de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), dont le directeur est M. David AMBROSETTI, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC182288INSHS du 30 août 2018, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonction de directrice par intérim de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de M. David AMBROSETTI appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190664INSHS du 5 mars 2019, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonction de directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie BRIDONNEAU**, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC212810DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme SAMUEL, directeur par intérim de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070041SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC) ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122487INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC) » et nomination du directeur.

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), dont la directrice est Mme Thi-Liên TRAN ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), dont la directrice est Mme Thi-Liên TRAN, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC213127INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Jérôme SAMUEL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Jérôme SAMUEL**, directeur par intérim de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine » (IRASEC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguéant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212811DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°080001SHS du 23 janvier 2008 portant création de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS ;

Vu la décision DEC1000013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant le renouvellement de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181975DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Luc GABOLDE ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) dont le directeur est M. Luc GABOLDE à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212895INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Jérémy HOURDIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Luc GABOLDE**, directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc GABOLDE, délégation de signature est donnée à **M. Jérémie HOURDIN**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc GABOLDE et de M. Jérémie HOURDIN, délégation de signature est donnée à **Mme Karima BENCHABANE**, assistant ingénieur - gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212816DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142129DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » et nommant Mme Annaïg LE GUEN directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152744INEE du 29 décembre 2015 portant modification de l'intitulé et des tutelles de l'unité USR3456. A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité est modifiée comme suit :

- Intitulé : Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens
- Partenaires : Université de Guyane, IFREMER ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC182626INEE du 19 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) » à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Annaïg LE GUEN, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019, portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent GOUJON**, directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à **M. Laurent DANTEC**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN





DEC212818DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur José SEADE-KURI, directeur de l'unité IRL2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » LaSol), dont le directeur est M. José SEADE-KURI et M. Hamish SHORT directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201374INSMI du 14 octobre 2020 portant nomination de M. Laurent MEERSSEMAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), pour la durée fixée dans la décision DEC161221DGDS portant création de l'UMI 2001, en remplacement de M. Hamish SHORT à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. José SEADE-KURI**, directeur de l'unité IRL2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José SEADE-KURI, délégation de signature est donnée à **M. Laurent MEERSSEMAN**, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213214DR17

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Egée délégation de signature est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, Mme Corinne Verhulst, ingénierie d'études, Dominique Le Duff, assistante-ingénierie et M. Gurvan Carou, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190987DR17 du 18 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/09/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC213216DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek, délégation est donnée à Mme Corinne Verhulst, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek et de Mme Corinne Verhulst, délégation est donnée à Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 14/10/2021

Le directeur d'unité

Stéphane EGEE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC213266DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marta Donazzan, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), dont la directrice est Mme Sabrina Bendjaballah ;

Vu la décision DEC212711INSHS du 21 septembre 2021 portant nomination de Mme Marta Donazzan aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes _ LLING ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marta Donazzan, directrice de l'unité UMR6310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marta Donazzan, délégation de signature est donnée à Mme Hamida Demirdache, professeure et Mme Monique Loquet, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172388DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29/09/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC213432DR17

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler, directeur de l'unité UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est M. Thierry Lebeau ;

Vu la décision DEC212932INSU du 8 octobre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Eric BEUCLER aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Agnès BALTZER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui à la recherche n°3281 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Beucler, directeur de l'unité UMS3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Beucler, délégation de signature est donnée à Mme Régine Bonnin, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC173121DR17 du 4 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/10/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC212885DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gaël Choblet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG), dont le directeur est M. Antoine Mocquet ;

Vu la décision DEC212270INSU du 18 août 2021 portant cessation de fonctions de Antoine MOCQUET et nomination de Benoît LANGLAIS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de Planétologie et Géodynamique » (LPG) à compter du 1er juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^e

Délégation est donnée à M. Gaël Choblet, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 16/09/2021

Le directeur d'unité

Benoit LANGLAIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC212891DAJ

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et notamment son article 2-3 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC040115 du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les décisions modifiées portant délégation de signature DEC210871DAJ (circonscription Ile-de-France Villejuif), DEC200897DAJ (circonscription Paris-Centre), DEC210124DAJ (circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette), DEC180331DAJ (circonscription Ile-de-France Meudon), DEC191405DAJ (circonscription Centre-Est), DEC210687DAJ (circonscription Rhône-Auvergne), DEC181661DAJ (circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes), DEC180335DAJ (circonscription Alsace), DEC211834DAJ (circonscription Alpes), DEC212453DAJ (circonscription Provence et Corse, par intérim), DEC180338DAJ (circonscription Occitanie Est), DEC180339DAJ (circonscription Occitanie Ouest), DEC180758DAJ (circonscription Aquitaine), DEC212403DAJ (circonscription Paris Michel-Ange), DEC180342DAJ (circonscription Bretagne et Pays de la Loire), DEC191680DAJ (circonscription Hauts-de-France), DEC181979DAJ (circonscription Normandie), DEC201668DAJ (circonscription Côte d'Azur) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - A l'article 1.1 des décisions portant délégation de signature susvisées, après les termes « - les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ; », sont ajoutés les termes suivants :

- « Les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1^{er} du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 susvisé.
- Les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1^{er} du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 susvisé ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 septembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC210660DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC161216DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV NANTES
- Tutelle secondaire :

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC210661DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC161216DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG) sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Tutelles principales : CNRS, UNIV ANGERS, UNIV NANTES
- Tutelle secondaire :

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC210662DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6144 Laboratoire de génie des procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC161216DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6144 Laboratoire de génie des procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Tutelles principales : CNRS, UNIV NANTES, ONIRIS, IMT ATLANTIQUE – INSTITUT MINES-TELECOM
- Tutelle secondaire : -

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC210663DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6607 Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTeN)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC161216DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6607 Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTeN) sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Tutelles principales : CNRS, UNIV NANTES
- Tutelle secondaire :

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC210703DGDS
Décision portant prolongation d'un groupement de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

DÉCIDE :

Art. 1. – Est prolongé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, dans un intérêt de service, le groupement de recherche suivant, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 3769

Intitulé : Normes, Sciences et Techniques

Directrice : Mme Stéphanie LACOUR, Directrice de recherche

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, COMUE UNIV FED TOULOUSE MIDI-PYRENEES, COMUE UNIV PARIS LUMIERES, CNRS, EHESS, ENS PARIS-SACLAY, MINES PARISTECH, SCIENCES PO PARIS, TELECOM PARIS, SORBONNE UNIV, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV COTE D'AZUR, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV JEAN MONNET, UNIV LILLE, UNIV LIMOGES, UNIV LORRAINE, UNIV LYON 3 JEAN MOULIN, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DAUPHINE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV RENNES 1, UNIV STRASBOURG, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

Section : 36

Art. 2. – Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212598DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC181898DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY pour le compte de l'UNIVERSITE PARIS-SACLAY, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212599DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC181904DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CEA, CNAM, CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, EDF, ENSTA PARIS, MINES PARISTECH, ONERA, SORBONNE UNIV, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212600DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC181904DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ENS PARIS, EPHE, INRAE, IRD, MINES PARISTECH, MNHN, SORBONNE UNIV, UNIV ANTILLES, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV DE PARIS, UNIV GUYANE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212601DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC181904DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, BORDEAUX INP, CHIMIE PARISTECH, CIRAD, CNRS, COMUE UNIV DE LYON, CPE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONNEMENT STRASB, ECOLE NATIONALE SUP ARCHITECTURE NANTES, ECOLE POLYTECHNIQUE, EDF, IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM, IMT MINES ALBI - INSTITUT MINES-TELECOM, INSA LYON, INSA STRASBOURG, ONIRIS NANTES, SORBONNE UNIV, UNIV BORDEAUX, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LIMOGES, UNIV LORRAINE, UNIV NANTES, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV STRASBOURG, UNIV TOULON, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212602DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 18 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNAM, CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelles secondaires : ENS RENNES, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212603DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon (GQE - LE MOULON)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 18 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon (GQE - LE MOULON) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon (GQE - LE MOULON) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, INRAE, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212604DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 18 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Tutelle secondaire : UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212605DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8506 intitulée Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 18 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8506 intitulée Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8506 intitulée Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, CENTRALESUPELEC, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212606DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris (GeePs)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 18 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris (GeePs) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris (GeePs) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, CENTRALESUPELEC, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212607DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la formation de recherche en évolution FRE2036 intitulée Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191240DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution et portant notamment création de la formation de recherche en évolution FRE2036 intitulée Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191240DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FRE2036 intitulée Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : CENTRALESUPELEC

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212608DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191243DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212609DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3311 intitulée Institut FARMAN (FARMAN)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR3311 intitulée Institut FARMAN (FARMAN) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191243DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR3311 intitulée Institut FARMAN (FARMAN) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212610DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191243DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de CentraleSupélec sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CENTRALESUPELEC pour le compte de l'UNIVERSITE PARIS-SACLAY, CNRS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212611DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de la fédération de recherche FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la fédération de recherche FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191243DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de la FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CEA, CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, IRD, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Tutelles secondaires : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES, CY CERGY PARIS UNIV, EDF, ENS PARIS, EPHE, MNHN, UNIV DE PARIS, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212612DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique (EM2C)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement des unités propres de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC191245DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné : CENTRALESUPELEC

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212613DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution (ESE)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC193206DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution (ESE) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC193206DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution (ESE) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212614DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC193206DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC193206DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CIRAD, CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH

Tutelle secondaire : EHESS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT





DEC212615DGDS

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité de service et de recherche
USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay)

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200168INSHS du 11 février 2020 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche (USR) n° 3683 (MSH Paris-Saclay) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les échanges avec les établissements ;

Décide :

Art. 1. – Dans la décision DEC200168INSHS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212935DGDS

Décision portant prolongation d'unités mixtes de recherche

UMR5062 Institut d'Asie Orientale (IAO) ;

UMR5206 TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique ;

UMR5283 Centre Max Weber (CMW).

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de 4 mois an à compter du 1^{er} septembre 2021, dans un intérêt de service, les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5062

Intitulé : Institut d'Asie Orientale (IAO)

Directrice : Mme Béatrice JALUZOT, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Claude CHEVALEYRE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS LYON, UNIV LUMIERE LYON 2, SCIENCES PO LYON

Sections : 33, 39, 40

UMR n° 5206

Intitulé : TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique

Directrice : Mme Anne VERJUS, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie BEROUD, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS LYON, UNIV LUMIERE LYON 2, SCIENCES PO LYON

Tutelle secondaire : UNIV JEAN MONNET

Sections : 40, 35, 37

UMR n° 5283

Intitulé : Centre Max Weber (CMW)

Directrice : Mme Christine DETREZ, Professeure

Directrice adjointe : Mme Isabelle MALLON, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Ahmed BOUBEKER, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle SANTELLI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LUMIERE LYON 2, UNIV JEAN MONNET, ENS LYON

Sections : 36, 40

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} septembre 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC212946INSMI

Décision portant création de l'International Research Laboratory IRL2019 intitulé « Laboratoire Ypatia des Sciences Mathématiques » (LYSM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créé, à compter du 1^{er} septembre 2021, l'International Research Laboratory n°2019 intitulé « Laboratoire Ypatia des Sciences Mathématiques » (LYSM) pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

Établissements partenaires tutelles principales : CNRS, Istituto Nazionale di Alta Matematica « Francesco Severi » (INdAM) - Italie

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation : Paris Michel-Ange (DR16)

Section d'évaluation : 41

Article 2 : Nomination

M. Alessandro GIULIANI, full professor in mathematical physics, Università degli Studi Roma Tre, affiliated member of the INdAM, est nommé directeur de cet International Research Laboratory, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

M. Alexandre GAUDILLIERE, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de cet International Research Laboratory, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

28 OCT. 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC212659DR02

Décision relative au tarif des produits **de l'unité l'UMR8235** intitulée laboratoire Interface et Systèmes Électrochimique (LISE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°160982DAJ en date du 17 juin 2016 portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris-Centre ;

Vu la décision n° 161039DAJ en date du 17 juin 2016 donnant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription de Paris-Centre notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme d'analyse nanoscopique SEM-FEG, EDS, EBSD de l'UMR8235 sont fixés selon le barème joint en annexe. Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 01/08/2021

Article 3 :

La présente décision annule et remplace celle référencée DEC161006DR02 du 29 avril 2016.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/07/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique Debisschop



ANNEXE de la DECISION DEC212659DR02

Tarif des analyses nanoscopique SEM-FEG, EDS, EBSD effectuées par l'UMR8235 intitulée LISE

Prestation	CNRS et unités inscrites au contrat Sorbonne université / Organismes de recherche publics	Clients privés / industriels
Imagerie + analyse EDS	69 €	164



DEC213336DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UPR2357 :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
Plate-forme d'analyse d'expression génique :		
1654	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN) – CNRS	2.75
1661	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN) – Entité publique* & EPST	2.75
1662	Séquençage ADN Sanger (prix unitaire de la séquence d'ADN)	3.90

1666	Analyse génotypage (prix par run (16 échantillons par run)) – CNRS	32.00
1667	Analyse génotypage (prix par run (16 échantillons par run)) – Entité publique* & EPST	32.00
7481	Analyse génotypage (prix par run (1 à 16 échantillons par run))	47.00
7479	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	1017.00
8777	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	1017.00
7480	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – CNRS	1247.00
7491	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles – Entité publique* & EPST	1247.00
7492	Séquençage Illumina Miseq - V2-50 cycles	1781.00
7493	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	1640.00
8778	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross – UNISTRA	1640.00
7494	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – CNRS	2195.00
7495	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles – Entité publique* & EPST	2195.00
7496	Séquençage Illumina Miseq - V2-500 cycles	3135.00
7497	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	759.00
8779	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - Unistra	759.00
7498	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – CNRS	1052.00
7499	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles – Entité publique* & EPST	1052.00
7500	Séquençage Illumina Miseq - V2-micro 300 cycles	1503.00
7501	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	602.00
8780	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	602.00
7502	Séquençage Illumina Miseq - V2-nano 300 cycles – CNRS	865.00
7503	Séquençage Illumina Miseq -V2-nano 300cycles–Entité publique* & EPST	865.00

7504	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 300 cycles	1236.00
7505	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	779.00
8781	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	779.00
7506	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – CNRS	1168.00
7507	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles – Entité publique* & EPST	1168.00
7508	Séquençage Illumina Miseq - V2- nano 500 cycles	1668.00
7509	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	1219.00
8782	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	1219.00
7510	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – CNRS	1582.00
7511	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles – Entité publique* & EPST	1582.00
7512	Séquençage Illumina Miseq - V3- 150 cycles	2260.00
7513	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	2148.00
8783	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	2148.00
7514	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – CNRS	2904.00
7515	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles – Entité publique* & EPST	2904.00
7516	Séquençage Illumina Miseq - V3- 600 cycles	4149.00
7517	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - CNRS	1394.00
8784	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – Labex NetRTNA & Mitocross - UNISTRA	1394.00
7518	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – CNRS	1810.00
7519	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles – Entité publique* & EPST	1810.00
7520	Séquençage Illumina Miseq - V2- 300 cycles	2586.00
9562	Séquençage de plasmide complet- V2- nano 300 cycles – Entité publique* & EPST	16.00

9563	Séquençage de plasmide complet- V2- nano 300 cycles – Externe	31.00
9564	Séquençage Nanopore Minion - Entité publique* & EPST	1095.00
9565	Séquençage Nanopore Minion - Externe	1640.00
7521	Librairie mRNA-seq – CNRS	133.00
7522	Librairie mRNA-seq – Entité publique* & EPST	133.00
7523	Librairie mRNA-seq	206.00
7524	Librairie Small-RNA-seq NebNext – CNRS	165.00
7525	Librairie Small-RNA-seq NebNext – Entité publique* & EPST	165.00
7526	Librairie Small-RNA-seq NebNext	255.00
7527	Librairie DNA Nextera – CNRS	107.00
7528	Librairie DNA Nextera – Entité publique* & EPST	107.00
7529	Librairie DNA Nextera	165.00
7530	Librairie total RNA-seq + ribodépletion – CNRS	238.00
7531	Librairie total RNA-seq + ribodépletion – Entité publique* & EPST	238.00
7532	Librairie total RNA-seq + ribodépletion	368.00
7533	Librairie Small-RNA-seq Truseq – CNRS	219.00
7534	Librairie Small-RNA-seq Truseq – Entité publique* & EPST	219.00
7535	Librairie Small-RNA-seq Truseq	339.00
1668	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits) – CNRS	160.00
1669	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits) – Entité publique* & EPST	160.00
1670	Q-PCR LC480 - 384 - (prix par run en plaque de 384 puits)	245.00
1671	Design et test d'amorces (prix du gène)	33.00
Code Article	Nature des prestations	Prix HT €

Code Article	Nature des prestations				Prix HT €	
	Plate-forme imagerie & microscopie					
1673	MET (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS				94.90	
1674	MET (prix de l'heure) - entité publique*				94.90	
1681	MET (prix de l'heure)				215.67	
1682	Optique (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS				20.50	
1683	Optique (prix de l'heure) - entité publique*				20.50	
1684	Optique (prix de l'heure)				70.00	
1685	Confocal (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS				28.98	
1686	Confocal (prix de l'heure) - entité publique*				62.99	
1687	Confocal (prix de l'heure)				72.00	
8561	Heure d'analyse d'image – Laboratoire CNRS				68.48	
8562	Heure d'analyse d'image – Entités Publiques & EPST				68.48	
8563	Heure d'analyse d'image – Client Externe				155.64	
8564	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Laboratoire CNRS				28.98	
8565	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Entités Publiques & EPST				28.98	
8566	Heure de microscopie conventionnelle (optique – confocale) – Clients externes				65.85	
	Plate-forme production de plantes					
	Code Article entité publique*	Code Article Laboratoires CNRS	Dimension du pot (Ø cm)	Prix HT du pot entité publique* + Laboratoire CNRS	Code Article	Prix HT du pot
	1688	1689	7/7/6.2	2.61	1690	3.26
	1694	1695	8	3.09	1696	3.86

	1697	1698	10	5.04	1699	6.29
	1703	1704	13	8.62	1705	10.77
	1706	1707	16	22.63	1708	28.28
	1709	1710	19	32.61	1711	40.77
	1712	1713	32	388.29	1714	485.37
	1715	1716	50	891.26	1717	1114.07
	8507	8508	Plaque 66	84.33	8509	105.41
	8510	8511	Plaque 96	98.15	8512	122.69
<hr/>						
Code Article	Nature des prestations				Prix HT €	
	Plate-forme métabolome – LC-MS					
8567	Analyses LC-MS par échantillon – Laboratoires CNRS				206.30	
8623	Analyses LC-MS par échantillon – Entité Publiques et EPST				224.13	
8594	Analyses LC-MS par échantillon – Clients Externes				234.32	
	Plate-forme Métabolome – GC-MS					
8595	Analyse GC-MS par échantillon – Laboratoire CNRS				138.76	
8596	Analyse GC-MS par échantillon – Entité Publiques et EPST				150.82	
8597	Analyse GC-MS par échantillon – Clients Externes				157.68	
	Plate-forme métabolome - LC-HRMS					
8598	Analyses LC-HRMS par échantillon – Laboratoires CNRS				563.70	
8599	Analyses LC-HRMS par échantillon – Entités Publiques et EPST				612.72	
8600	Analyses LC-HRMS par échantillon – Clients Externes				640.57	
	Préparation des échantillons					
8601	Préparation échantillons SOLARIX – Laboratoires CNRS				151.09	
8602	Préparation échantillons SOLARIX – Entités Publiques et EPST				164.22	
8603	Préparation échantillons SOLARIX – Clients Externes				171.69	

8604	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Laboratoires CNRS	126.69
8605	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Entité Publiques et EPST	137.71
8606	Préparation échantillons GS-MS et LC-MS – Clients Externes	143.97
Retraitements des données		
8607	Retraitements des données – Laboratoires CNRS	99.43
8608	Retraitements des données – Entités Publiques et EPST	108.08
8609	Retraitements des données – Clients Externes	112.99
Spectrométrie de Masse SOLARIS		
8610	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Laboratoires CNRS	722.74
8611	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Entités Publiques et EPST	785.59
8612	Spectrométrie de masse SOLARIX par échantillon – Clients Externes	821.30
Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
Plate-forme P3P – Laboratoire CNRS		
8613	Expression et purification E.coli1-10L - Laboratoires CNRS	359.76
8614	Expression et purification E.coli1-10L – Entités Publiques et EPST	359.76
8615	Expression et purification E.coli1-10L – Clients Externes	467.21
8616	Optimisation des conditions d'expression – Laboratoires CNRS	942.26
8617	Optimisation des conditions d'expression – Entités Publiques et EPST	942.26
8618	Optimisation des conditions d'expression – Clients Externes	1460.12
8619	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Laboratoires CNRS	104.75
8620	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Entités Publiques et EPST	104.75
8621	Purification sur Akta Pure/colonne fournies (demi-journée) – Clients Externes	162.32
Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP		
8701	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Laboratoire CNRS	242.61

8702	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Entités Publiques et EPST	242.61
8703	Location salle de séminaires Léon Hirth et hall d'accueil de l'IBMP - Clients Externes	275.69

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 3 :

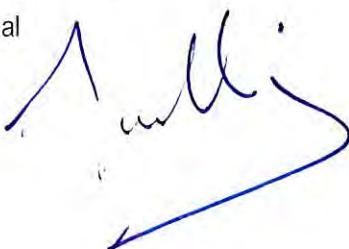
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **14 oct. 2021**

Pour le Président-directeur général et par délégation,

le Délégué régional

Patrice SOULLIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patrice SOULLIE". A blue arrow points from the name "Patrice SOULLIE" down towards the signature.



DEC212922 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER – Plateau GENOTYPAGE (Plateforme MGC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateau GENOTYPAGE (Plateforme MGC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 août 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Tarification
UAR 3426 BIOCAMPUS

MGC GENOTYPAGE

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
GEN1	Extraction	Biopsie	0,25 €	2,60 €	5,21 €
GEN2	PCR	Point PCR	2,20 €	3,48 €	6,95 €
GEN3	Révélation	Point d'analyse	1,41 €	3,08 €	6,17 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : **1^{er} Septembre 2021**



DEC213113DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Jean-Philippe PEZY

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe PEZY en date du 9 novembre 2020 établi pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Jean-Philippe PEZY, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Patricia BONIN, membre élue, Présidente de la section 30 « Surface continentale et interfaces » ;
- Madame Catherine FERNANDEZ, membre élue de la section 30 « Surface continentale et interfaces » ;
- Madame Doris BARBONI, membre élue de la section 30 « Surface continentale et interfaces » ;
- Monsieur Eric FERRAGE, membre élu de la section 30 « Surface continentale et interfaces » ;
- Monsieur Christophe DELACOURT, chargé de mission, membre représentant de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213198DRH

Décision modifiant la décision DEC191390DRH du 4 juin 2019 désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Le Président-directeur général,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n°060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n°121282DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n°191390DRH du 4 juin 2019 portant désignation des représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Article 1^{er}

Robert ROUSIC, Directeur adjoint FR3479 Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), est désigné membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentant suppléant, en remplacement de Thierry ARTUSO, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Myriam DANON-SZMYDT, Secrétaire générale du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme et Directrice de l'UMS3603, Structuration et Internationalisation des SHS, est désignée membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentante suppléante, en remplacement d'Isabelle LONGIN, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **05 OCT. 2021**

Antoine PETIT



DEC212508DRH

Le Président directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, notamment son article 45 ;
Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,
Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la proclamation des résultats des jurys d'admission ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Sont retenus en vue de leur nomination au grade de directeur de recherche de deuxième classe, les lauréats dont les noms suivent :

Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
1	ANDREA	Jeremy	UMR7178	STRASBOURG	10
1	ASTIER	Alain	UMR9012	ORSAY	4
1	GALLIN-MARTEL	Marie Laure	UMR5821	GRENOBLE	11
1	GENEST	Marie Hélène	UMR5821	GRENOBLE	11
1	LEVEQUE	Jessica	UMR5814	ANNECY LE VIEUX	11
1	LOPEZ	Olivier	UMR6534	CAEN	19
1	MIRONOV	Camelia	UMR7164	PARIS	1
1	POIREAU	Vincent	UMR5814	ANNECY LE VIEUX	11
1	TRISTRAM	Matthieu	UMR9012	ORSAY	4
1	URBAN	Michael	UMR9012	ORSAY	4
2	ANDRIOT	David	UMR5108	ANNECY LE VIEUX	11
2	BABICHEV	Eugeny	UMR9012	ORSAY	4
2	GIRAUD	Olivier	UMR8626	ORSAY	4
2	LAVALLE	Julien	UMR5299	MONTPELLIER	13
2	MUNIER	Stéphane	UMR7644	PALAISEAU	4
2	PARTOUCHÉ	Hervé	UMR7644	PALAISEAU	4
3	BAILLEUL	Matthieu	UMR7504	STRASBOURG	10
3	CASULA	Michele	UMR7590	PARIS	2
3	COLLIN	Eddy	UPR2940	GRENOBLE	11
3	CORAUX	Johann	UPR2940	GRENOBLE	11

Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
3	KIM	Joo Von	UMR9001	PALAISEAU	4
4	DRAG	Cyril	UMR7648	PALAISEAU	4
4	GIACOMOTTI	Alejandro	UMR9001	PALAISEAU	4
4	GUILLET DE CHATELLUS	Hugues	UMR5588	ST MARTIN D HERES	11
4	JACQUES	Vincent	UMR5221	MONTPELLIER	13
4	NOGUES	Gilles	UPR2940	GRENOBLE	11
4	REY	Michaël	UMR7331	REIMS	6
5	ABECASSIS	Benjamin	UMR5182	LYON	7
5	ALLOYEAU	Damien	UMR7162	PARIS	1
5	JUHIN	Amélie	UMR7590	PARIS	2
5	PEDACI	Francesco	UMR5048	MONTPELLIER	13
5	PUIBASSET	Joël	UMR7374	ORLEANS	8
5	ROUGEMAILLE	Nicolas	UPR2940	GRENOBLE	11
6	BIENVENU	Meghyn	UMR5800	TALENCE	15
6	BUTTARI	Alfredo	UMR5505	TOULOUSE	14
6	CHALOPIN	Jérémie	UMR7020	MARSEILLE	12
6	ESPERET	Louis	UMR5272	GRENOBLE	11
6	HIRSCHOWITZ	Tom	UMR5127	LE BOURGET DU LAC	11
6	JONCKHEERE	Matthieu	UPR8001	TOULOUSE	14
6	MORETTI	Stefano	UMR7243	PARIS	2
6	RAO	Michaël	UMR5668	LYON	7
7	CASTILLO GARCIA	Pedro	UMR7253	COMPIEGNE	18
7	HETEL	Laurentiu	UMR9189	VILLENEUVE D ASCQ	18
7	MASQUELIER	Timothée	UMR5549	TOULOUSE	14
7	NEVEOL	Aurélie	UMR9015	ST AUBIN	4
7	PAPADAKIS	Nicolas	UMR5251	TALENCE	15
7	TIERNY	Julien	UMR7606	PARIS	2
8	BRAULT	Julien	UPR10	VALBONNE	20
8	CLEMENT	Nicolas	IRL2820	TOKYO	16
8	GROSJEAN	Thierry	UMR6174	BESANCON	6
8	LE ROY	Séverine	UMR5213	TOULOUSE	14
8	LEBEAU GOGNEAU	Noelle	UMR9001	PALAISEAU	4
8	LENFANT	Stéphane	UMR8520	VILLENEUVE D ASCQ	18
8	LUMEAU	Julien	UMR7249	MARSEILLE	12
8	MILANO	Federico	UMR5269	GRENOBLE	11
8	ZHADOBON	Maxim	UMR6164	RENNES	17
9	FELIX	Simon	UMR6613	LE MANS	17
9	GOSSELET	Pierre	UMR9013	VILLENEUVE D ASCQ	18
9	GRIMAULT	Nicolas	UMR5292	LYON	7
9	REVERON	Helen	UMR5510	VILLEURBANNE	7
10	BRUNET	Philippe	UMR7057	PARIS	1



Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
10	CASSAYRE	Laurent	UMR5503	TOULOUSE	14
10	FUBIANI	Gwenael	UMR5213	TOULOUSE	14
10	LESSHAFFT	Lutz	UMR7646	PALAISEAU	4
10	MERCIER	Xavier	UMR8522	VILLENEUVE D ASCQ	18
10	PODVIN	Bérangère	UPR288	GIF SUR YVETTE	4
10	TERMENTZIDIS	Konstantinos	UMR5008	VILLEURBANNE	7
11	ANGELOVA	Angelina	UMR8612	CHATENAY MALABRY	4
11	BUREAU	Lionel	UMR5588	ST MARTIN D HERES	11
11	NASSIF	Nadine	UMR7574	PARIS	2
11	RIEGER	Jutta	UMR8232	PARIS	2
11	SERGHEI	Anatoli	UMR5223	VILLEURBANNE	7
12	BOURGEOIS	Damien	UMR5257	BAGNOLS SUR CEZE	13
12	GUINCHARD	Xavier	UPR2301	GIF SUR YVETTE	4
12	MOLICA	Giulia	UMR7273	MARSEILLE	12
12	TORELLI	Stéphane	UMR5249	GRENOBLE	11
12	WENCHEL-DELORD	Joanna	UMR7042	STRASBOURG	10
13	ALLAIN	Clémence	UMR8531	CACHAN	4
13	DELPECH	Sylvie	UMR9012	ORSAY	4
13	DESMEDT	Arnaud	UMR5255	TALENCE	15
13	ERVENS	Barbara	UMR6296	AUBIERE	7
13	FAVE	Claire	UMR7591	PARIS	1
13	FRISON	Gilles	UMR7616	PARIS	2
13	LE GOFF	Alan	UMR5250	GRENOBLE	11
13	LOOS	Pierre François	UMR5626	TOULOUSE	14
14	AUFFRANT	Audrey	UMR9168	PALAISEAU	4
14	CHASTANET	Guillaume	UMR5026	PESSAC	15
14	COFFINIER	Yannick	UMR8520	VILLENEUVE D ASCQ	18
14	DUBAU	Laetitia	UMR5279	ST MARTIN D HERES	11
14	LAURENTI	Dorothée	UMR5256	VILLEURBANNE	7
14	TANCHOUX	Nathalie	UMR5253	MONTPELLIER	13
15	DANTELLE - LE SCORNET	Géraldine	UPR2940	GRENOBLE	11
15	PORTEHAULT	David	UMR7574	PARIS	2
15	PRESMANES	Lionel	UMR5085	TOULOUSE	14
15	RADTKE	Guillaume	UMR7590	PARIS	2
15	VELAZQUEZ	Matias	UMR5266	ST MARTIN D HERES	11
15	VINCENT	Laetitia	UMR9001	PALAISEAU	4
16	CARIOU	Kevin	UMR8060	PARIS	2
16	DE FIGUEIREDO	Renata Marcia	UMR5253	MONTPELLIER	13
16	FAURE (ROY)	Sophie	UMR6296	AUBIERE	7
16	FLOQUET	Nicolas	UMR5247	MONTPELLIER	13
16	MOINE	Laurence	UMR8612	CHATENAY MALABRY	4



Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
16	WONG	Yung Sing	UMR5063	GRENOBLE	11
17	ARNOUTS	Stephane	UMR7326	MARSEILLE	12
17	CORASANITI	Pier Stefano	UMR8102	MEUDON	5
17	DE UGARTE POSTIGO	Antonio	UMR7250	NICE	20
17	MARTINS	Fabrice	UMR5299	MONTPELLIER	13
17	NESVADBA	Nicole	UMR7293	NICE	20
17	WIEDNER	Martina	UMR8112	PARIS	5
18	BALLU	Valérie	UMR7266	LA ROCHELLE	8
18	LEMELLE	Laurence	UMR5276	VILLEURBANNE	7
18	MARROCCHI	Yves	UMR7358	VANDOEUVRE LES NANCY	6
18	PARIS	Raphael	UMR6524	CLERMONT FERRAND	7
18	SEYDOUX-GUILLAUME	Anne Magali	UMR5276	VILLEURBANNE	7
19	D'OVIDIO	Francesco	UMR7159	PARIS	2
19	MALLET	Marc	UMR3589	TOULOUSE	14
19	PLANQUETTE	Hélène	UMR6539	PLOUZANE	17
19	SWINGEDOUW	Didier	UMR5805	PESSAC	15
19	TERRISSE DELON	Claire	UMR5560	TOULOUSE	14
20	BERTIN	Aurélie	UMR168	PARIS	2
20	GENEST	Olivier	UMR7281	MARSEILLE	12
20	JOURNET	Laure	UMR7255	MARSEILLE	12
20	PEDELACQ	Jean Denis	UMR5089	TOULOUSE	14
20	PLISSON-CHASTANG	Célia	UMR5077	TOULOUSE	14
20	VANDERMOERE	Franck	UMR5203	MONTPELLIER	13
21	CHAVATTE	Laurent	UMR5308	LYON	7
21	CHEN	Chunlong	UMR3244	PARIS	2
21	FACHINETTI	Daniele	UMR144	PARIS	2
21	PORRUA FUERTE	Odil	UMR7592	PARIS	1
21	REMY	Elisabeth	UMR7373	MARSEILLE	12
21	RITCHIE	William	UMR9002	MONTPELLIER	13
21	VALLOT	Celine	UMR3244	PARIS	2
22	COPIC	Alenka	UMR5237	MONTPELLIER	13
22	DELAVAL	Benedicte	UMR5237	MONTPELLIER	13
22	DESTAING	Olivier	UMR5309	LA TRONCHE	11
22	DRINNENBERG	Ines	UMR3664	PARIS	2
22	FURTHAUER	Maximilian	UMR7277	NICE	20
22	LAGHA	Mounia	UMR5535	MONTPELLIER	13
22	MAITRE	Jean Léon	UMR3215	PARIS	2
22	SUPATTO	Willy	UMR7645	PALAISEAU	4
23	CAPELA	Delphine	UMR2594	CASTANET TOLOSAN	14
23	DE ANGELI	Alexis	UMR5004	MONTPELLIER	13



Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
23	MICHELOT	Alphee	UMR7288	MARSEILLE	12
23	VERY	Anne Aliénor	UMR5004	MONTPELLIER	13
24	ALVES GUERRA	Maria Clotilde	UMR8104	PARIS	1
24	BARD	Frederic	UMR7258	MARSEILLE	12
24	CRAMBERT	Gilles	ERL8228	PARIS	2
24	GUIZOUARN	Hélène	UMR7277	NICE	20
24	LE MAY	Cedric	UMR6291	NANTES	17
24	MIQUEROL	Lucile	UMR7288	MARSEILLE	12
25	BOURET	Sebastien	UMR7225	PARIS	2
25	CORDERO-ERAUSQUIN	Matilde	UPR3212	STRASBOURG	10
25	DESAGHER	Solange	UMR5535	MONTPELLIER	13
25	DIANA	Marco	UMR8246	PARIS	2
25	JEANNETEAU	Freddy	UMR5203	MONTPELLIER	13
25	MARIE-CLAIRe	Cynthia	SNC5098	Paris	-1
26	AMIEZ	Céline	SNC6371	Bron	7
26	BERANECK	Mathieu	UMR8002	PARIS	1
26	CHAMBON	Valerian	UMR8129	PARIS	2
26	DELATOUR	Benoît	UMR7225	PARIS	2
26	GROSBRAS	Marie Hélène	UMR7291	MARSEILLE	12
26	WIRTH	Sylvia	UMR5229	BRON	7
27	ASTIER	Anne	UMR5051	TOULOUSE	14
27	KRASTEVA	Petya Violinova	UMR5248	PESSAC	15
27	LAGUETTE	Nadine	UMR9002	MONTPELLIER	13
27	MORTIER	Erwan	ERL6001	NANTES	17
27	SHAPIRA	Sagi	UMR8253	PARIS	1
28	BARRES	Romain	UMR7275	VALBONNE	20
28	BLANQUART	Christophe	ERL6001	NANTES	17
28	HIBA	Bassem	UMR5229	BRON	7
28	MENARD-MOYON	Cécilia	UPR3572	STRASBOURG	10
28	PELEGRIIn	Mireia	U1183	MONTPELLIER	-1
28	PREZADO	Yolanda	UMR3347	ORSAY	2
28	ZIMMERMANN	Valérie	UMR5535	MONTPELLIER	13
29	ALAIN	Karine	UMR6197	PLOUZANE	17
29	DURON	Olivier	UMR5290	MONTPELLIER	13
29	HUCHARD	Elise	UMR5554	MONTPELLIER	13
29	LAVERGNE	Sébastien	UMR5553	GRENOBLE	11
29	NOSIL	Patrik	UMR5175	MONTPELLIER	13
29	PINCEBOURDE	Sylvain	UMR7261	TOURS	8
29	PUJOL	Benoit	USR3278	PAPETOAI	2
30	BLARD	Pierre Henri	UMR7358	VANDOEUVRE LES NANCY	6

Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
30	BOE	Julien	UMR5318	TOULOUSE	14
30	HEGARET	Helene	UMR6539	PLOUZANE	17
30	MERMILLOD-BLONDIN	Florian	UMR5023	VILLEURBANNE	7
30	MORIN	Xavier	UMR5175	MONTPELLIER	13
30	ROUMET	Catherine	UMR5175	MONTPELLIER	13
31	MARRO	Catherine	UMR5133	LYON	7
31	RICAUT	Francois Xavier	UMR5174	TOULOUSE	14
31	SCHMITT	Aurore	UMR5140	MONTPELLIER	13
31	ZECH-MATTERNE	Véronique	UMR7209	PARIS	2
32	BOETTO	Giulia	UMR7299	AIX EN PROVENCE	12
32	BRUNET-PRIoux	Evelyne	UMR7041	NANTERRE	5
32	PRIGENT	Vivien	UMR8167	IVRY SUR SEINE	2
32	STUTZMANN	Dominique	UPR841	AUBERVILLIERS	5
33	BOSC-TIESSE	Claire	UMR8171	AUBERVILLIERS	5
33	CASTELLUCCIO	Stéphane	UMR8150	PARIS	2
33	RAVEUX	Olivier	UMR7303	AIX EN PROVENCE	12
33	ZHAO	Bing	UMR8155	PARIS	2
34	AKUMBU	Pius Wuchu	UMR8135	VILLEJUIF	1
34	FALAUS	Anamaria	UMR6310	NANTES	17
34	MICHAUD	Alexis	UMR7107	VILLEJUIF	1
34	PAPEO	Liuba	UMR5229	BRON	7
34	VAN DE VELDE	Mark	UMR8135	VILLEJUIF	1
35	CERAMI	Cristina	UMR7219	PARIS	1
35	COSTA	Iacopo	UMR8584	AUBERVILLIERS	1
35	IMBERT	Cyrille	UMR7117	NANCY	6
35	SOMMER	Christian	UMR8547	PARIS	2
36	DENORD	François	UMR8209	PARIS	5
36	ESQUERRE	Arnaud	UMR8156	AUBERVILLIERS	1
36	FORNEROD	Anne	UMR7354	STRASBOURG	10
36	LANGLAIS	Alexandra	UMR6262	RENNES	17
36	POTOT	Swanie	UMR8245	PARIS	1
36	SALLE	Grégory	UMR8019	VILLENEUVE D ASCQ	18
37	DANAN	Eric	UMR8184	CERGY PONTOISE	5
37	DIAS DE BRITO GOMES	Renato	UMR5314	TOULOUSE	14
37	EPPER	Thomas	UMR9221	LILLE	18
37	IGERSHEIM	Herrade	UMR7522	STRASBOURG	10
37	QUEROU	Nicolas	UMR5211	MONTPELLIER	13
38	DE RAPPER	Gilles	UMR7307	AIX EN PROVENCE	12
38	HOLDEN	Livia	UMR8103	PARIS	5
38	JOLLY	Eric	UMR8171	AUBERVILLIERS	5

Section	NOM	Prénom	Code unité	Ville	DR
38	MOISSEEFF	Marika	UMR7130	PARIS	2
39	BECU	Nicolas	UMR7266	LA ROCHELLE	8
39	GHOOTTI	Stéphane	UMR5281	MONTPELLIER	13
39	GUILLERME	Sylvie	UMR5602	TOULOUSE	14
39	MICHALON	Benedicte	UMR5319	PESSAC	15
39	NICOLAS	Jean Pierre	UMR5593	LYON	7
40	CATUSSE	Myriam	UMR7310	AIX EN PROVENCE	12
40	GAYER	Laurent	UMR7050	PARIS	1
40	GENSBURGER	Sarah	UMR7220	NANTERRE	5
40	TROM	Danny	UMR8065	PARIS	2
41	DE LA SALLE	Mikael	UMR5208	VILLEURBANNE	7
41	METIVIER	Ludovic	UMR5224	GRENOBLE	11
41	MIRRAHIMI	Sepideh	UMR5149	MONTPELLIER	13
41	ROUGERIE	Nicolas	UMR5669	LYON	7
41	SAUZIN	David	UMR8028	PARIS	5
41	HUYGHE	Christine	UMR6623	BESANCON	6
41	JUTEAU	Daniel	UMR7352	AMIENS	18
41	NGO DAC	Tuan	UMR6139	CAEN	19
41	RASCHEL	Kilian	UMR6093	ANGERS	17
50	LEFRANC	Sandrine	UMR8239	PARIS	1
51	BAUDOT	Anaïs	SNC9932	MARSEILLE	12
51	BROVELLI	Andrea	UMR7289	MARSEILLE	12
51	BURGER	Thomas	FR2048	GRENOBLE	11
51	LECELLIER	Charles Henri	UMR5535	MONTPELLIER	13
51	NEUVIAL	Pierre	UMR5219	TOULOUSE	14
51	SACQUIN- MORA	Sophie	UPR9080	PARIS	2
52	BERGOUIGNAN	Audrey	UMR7178	STRASBOURG	10
52	CORONA	Christophe	EXT700	VILLEURBANNE	0
52	EVIN	Allowen	UMR5554	MONTPELLIER	13
52	FRITZ	Carole	UMR5608	TOULOUSE	14
53	ARNAUD	Sabine	UMR8560	PARIS	2
53	DE FILIPPI	Primavera	UMR7106	PARIS	1
53	JOUVENET	Morgan	UMR8085	GUYANCOURT	4
53	OLLION	Etienne	UMR9194	PALAISEAU	4
54	CHANGENET	Pascale	UMR7645	PALAISEAU	4
54	DAGUE	Etienne	UPR8001	TOULOUSE	14
54	NICOLAS	Alice	UMR5129	GRENOBLE	11
54	NIZAK	Clément	UMR8237	PARIS	2
54	SEMETEY	Vincent	UMR8247	PARIS	2



ARTICLE 2 - Les affectations mentionnées seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

Fait à Paris, le **30 AOUT 2021**

Le Président directeur général

Antoine PETIT

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



DEC213116DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Matthieu ADAM

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Matthieu ADAM en date du 29 octobre 2020, établi pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprecier l'aptitude professionnelle de Monsieur Matthieu ADAM, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Olivier PLIEZ, membre élu, Président de la section 39 « Espaces, territoires, sociétés » ;
- Monsieur Giovanni FUSCO, membre nommé de la section 39 « Espaces, territoires, sociétés » ;
- Madame Nora MAREI, membre élue de la section 39 « Espaces, territoires, sociétés » ;
- Madame Béatrice VON HIRSCHHAUSEN, membre élue de la section 39 « Espaces, territoires, sociétés » ;
- Madame Martine REGERT, Directrice adjointe scientifique, membre représentant de l'institut écologie et environnement (INEE).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213114DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Luciana Gabriela SOARES SANTOPRETE

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Luciana Gabriela SOARES SANTOPRETE en date du 29 octobre 2020, établi pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Luciana Gabriela SOARES SANTOPRETE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Aurélien ROBERT, membre élu, Président de la section 35 « Philosophie, littérature, arts » ;
- Monsieur Achille DAVY-RIGAUX, membre nommé de la section 35 « Philosophie, littérature, arts » ;
- Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, membre nommé de la section 35 « Philosophie, littérature, arts » ;
- Monsieur Denis THOUARD, membre élu de la section 35 « Philosophie, littérature, arts » ;
- Monsieur Alexandre GEFEN, Directeur adjoint scientifique, membre représentant de l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213227DAJ

Décision portant modification des décisions DEC213049DAJ et DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC213049DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale (circonscription Centre-Est) ;

Vu la décision DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale (circonscription Alpes),

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'article 1^{er} de la décision DEC213049DAJ du 15 septembre 2021 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au cinquième tiret, les mots : « et son adjointe Mme Ausrine BARTASYTE » sont remplacés par les mots : « et ses adjoints Mme Ausrine BARTASYTE et M. Fei GAO » ;

2° Après le sixième tiret, il est ajouté un septième tiret ainsi rédigé : « - Pour l'UMR7369, M. Laurent MARTINY, directeur d'unité. »

Article 2. – Le second tiret de l'article 1^{er} de la décision DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 susvisée est complété par les dispositions suivantes : « et ses adjoints Mme Angelique STEPHANOU, M. Bertrand TOUSSAINT et M. Grégory CHAGNON »

Article 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC213112DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Nicolas CHAMPOLLION

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Nicolas CHAMPOLLION en date du 29 octobre 2020 établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Nicolas CHAMPOLLION, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Cécile GUIEU, membre élue, Présidente de la section 19 « Système Terre : enveloppes superficielles » ;
- Monsieur Hugo BELLENGER, membre élu de la section 19 « Système Terre : enveloppes superficielles » ;
- Monsieur Marc MALLET, membre nommé de la section 19 « Système Terre : enveloppes superficielles » ;
- Monsieur Franck MONTMESSIN, membre nommé de la section 19 « Système Terre : enveloppes superficielles » ;
- Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS, Chargée de mission, membre représentant de l'institut national des sciences de l'univers (INSU).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213063DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Eric Humler, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC193044DAJ du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Eric Humler aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

Vu le contrat relatif à la société civile dénommée « Institut Max Von Laue – Paul Langevin » ;

Vu les statuts révisés de la société civile dénommée « Institut Max Von Laue – Paul Langevin » ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Eric Humler, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le contrat et les statuts susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213107DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Killian MARTINEAU

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Killian MARTINEAU en date du 2 novembre 2020 établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Killian MARTINEAU, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Piera GHIA, membre élue, Présidente de la section 1 « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos » ;
- Madame Sara DIGLIO, membre élue de la section 1 « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos » ;
- Monsieur Stéphane GREVY, membre élu, secrétaire de la section 1 « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos » ;
- Madame Sabrina SACERDOTI, membre élue de la section 1 « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos » ;
- Monsieur Berrie GIEBELS, Directeur adjoint scientifique, membre représentant de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213109DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Nicolas BEHR

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Nicolas BEHR en date du 29 octobre 2020, établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Nicolas BEHR, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Pierre SENELLART, membre élu, Président de la section 6 « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations » ;
- Madame Maria POTOP-BUTUCARU, membre nommée de la section 6 « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations » ;
- Monsieur Jérémie BOURDON, membre nommé de la section 6 « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations » ;
- Monsieur Thomas SEILLER, membre élu de la section 6 « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations » ;
- Madame Anne SIEGEL, Directrice adjointe scientifique, membre représentant de l'institut des sciences de l'informations et de leurs interactions (INS2I).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine PETIT



DEC213110DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Marie-Marthe GROZ

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Marie-Marthe GROZ en date du 28 octobre 2020, établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Marie-Marthe GROZ, les personnes dont les noms suivent :

- Gioacchino VIGGIANI, membre élu, Président de la section 9 « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique » ;
- Guillaume OVARLEZ, membre élu de la section 9 « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique » ;
- Vladimir SALNIKOV, membre élu de la section 9 « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique » ;
- Madame Shabnam ARBAB CHIRANI, membre nommée de la section 9 « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique » ;
- Madame Anne-Christine HLADKY, Directrice adjointe scientifique, membre représentant de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC213111DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Madame Lucie JARRIGE

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Madame Lucie JARRIGE en date du 30 octobre 2020, établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprecier l'aptitude professionnelle de Madame Lucie JARRIGE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Nicolas BLANCHARD, membre élu, Président de la section 12 « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés» ;
- Monsieur Guillaume DAGOUSSET, membre élu de la section 12 « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés» ;
- Monsieur Jean-François POISSON, membre élu de la section 12 « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés» ;
- Madame Emmanuelle SCHULZ, membre élue de la section 12 « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés» ;
- Monsieur Bruno BUJOLI, Chargé de mission, membre représentant l'institut de chimie (INC).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général
Antoine PETIT



DEC213117DRH

Décision portant création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Monsieur Camell KACHOUR

Le Président-directeur général

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Camell KACHOUR en date du 4 novembre 2020 établi pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Décide

Article unique

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Camell KACHOUR, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Stéphane SABOURAU, membre élu, Président de la section 41 « Mathématiques et interactions des mathématiques » ;
- Monsieur Grégory GINOT, membre élu de la section 41 « Mathématiques et interactions des mathématiques » ;
- Monsieur Simon RICHE, membre nommé de la section 41 « Mathématiques et interactions des mathématiques » ;
- Monsieur Yves GUIRAUD, membre élu de la section 41 « Mathématiques et interactions des mathématiques » ;
- Monsieur François CHARLES, Professeur d'université, membre représentant de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI).

Fait à Paris, le 30 septembre 2021

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

**DEC212944NSU**

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 3 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7154 « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) et nomination de M. Marc CHAUSSIDON comme directeur de l'unité susvisée ;

Vu les échanges avec les établissements ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC181898DGDS susvisée, les dispositions partenariales relatives à la l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) sont modifiées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'il suit :

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a la qualité de tutelle secondaire de l'UMR n°7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/09/2021

Le Président - Directeur Général
Antoine Petit





DEC213435DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre de l'ANF « la science ouverte : vers des connaissances partagées »

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Isabelle DEBANO est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire au cours de l'ANF « la science ouverte : vers des connaissances partagées ».

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 octobre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon





DEC213210DR01

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire au sein de l'UPR3407 « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM)

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC210871DAJ du 3 mars 2021 modifiée portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien BENEDIC est habilité à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de l'UPR3407 LSPM « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux ».

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2

Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 septembre 2021

La Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon





DEC212663INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Paule Hille aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ » ;

Vu la décision DEC211887INSHS en date du 22 juillet 2021 portant nomination de Mme Marie-Paule Hille aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ ».

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le compte-rendu du Conseil de laboratoire en date du 9 novembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, Mme Marie-Paule Hille, maître de conférences à l'EHESS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC213401DR02

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, dont le directeur est M. Frederic KECK ;

Vu la décision DEC201229INSHS du 28 juillet 2020 portant nomination de Mme Andrea-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA aux fonctions de directrice de l'UMR7130 à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu la décision DEC192151DR02 du 31 juillet 2019 portant création du conseil de laboratoire de l'unité UMR7371 ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire réuni le 15 septembre 2021 et de l'assemblée générale des personnels du 1^{er} octobre 2021 sur la modification de la composition du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er :

L'article 2 de la décision DEC192151DR02 sus-visée est modifié comme suit :

Article 2 :

Le conseil de laboratoire compte 17 membres :

- 3 membres de droit : la directrice, la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
 La déléguée régionale
 Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
 16 rue Pierre et Marie Curie
 75005 Paris
 T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr



DEC211641INSHS

Décision modifiant la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'UMR n°7023 intitulée « Structures Formelles du Langage - SFL »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7023 intitulée « Structures Formelles du Langage - SFL » ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la demande de la direction de l'UMR7023 SFL en date du 31 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est modifiée comme suit à compter du 1^{er} avril 2021 l'unité mixte de recherche n°7023 intitulée Structures Formelles du Langage – SFL :

Section : 34

Section : 26 supprimée

Le reste sans changement

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC211641INSHS

Décision modifiant la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'UMR n°7023 intitulée « Structures Formelles du Langage - SFL »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7023 intitulée « Structures Formelles du Langage - SFL » ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la demande de la direction de l'UMR7023 SFL en date du 31 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est modifiée comme suit à compter du 1^{er} avril 2021 l'unité mixte de recherche n°7023 intitulée Structures Formelles du Langage – SFL :

Section : 34

Section : 26 supprimée

Le reste sans changement

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr





DEC212352NSHS

Décision portant nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur et de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soin – LIR3S ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » et nommant M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur et M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC200624INSHS en date du 7 juillet 2020 portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » par « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche "Sociétés, Sensibilités, Soin" – LIR3S », et ce à compter du 1^{er} mars 2020.

Vu la décision DEC201910INSHS en date du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Louis Tornatore aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité.

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le compte-rendu du Conseil de laboratoire en date du 2 juillet 2020 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} août 2021, M. Vincent Chambarlhac, Maître de conférence à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Sociétés, Sensibilités, Soin – LIR3S » jusqu'au terme du mandat de l'unité.

III. A compter du 1^{er} août 2021, M. Jean-Louis Tornatore, Professeur des universités à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

00755EP.2021

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC213390DR06

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191404 du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191405DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre Est et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité LCPME UMR7564, M. Mustapha Abdelmouma, Mme Christelle Charbaut, Mme Claire GENOIS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 12/10/2021

La Déléguée régionale

Edwige HELMER LAURENT





DEC213381DR06

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191404 du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191405DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre Est et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR7503, LORIA, Mme Nathalie BUSSY

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 12 octobre 2021

La Déléguée régionale

Edwige HELMER LAURENT





DEC213268DR06

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191404 du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191405DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre Est et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la DR 06 Mmes Véronique BRONNER et Emmeline ROUSSEAU et M. Benjamin GEORGE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 30/09/2021

La Déléguée régionale

Edwige HELMER-LAURENT





DEC213326DR06

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191404 du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191405DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre Est et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de L'UMR7503 LORIA Mme Mariana DIAZ RAMIREZ

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérfi » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 30/09/2021

La Déléguée régionale

Edwige HELMER-LAURENT





DEC213325DR15

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 00029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration du CNRS modifiée par les décisions n° 060044DRH du 8 juin 2006 et n° 121283DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES Délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration au comité de gestion du restaurant propre de Pessac :

- M. Younis HERMES, Délégué régional pour la délégation Aquitaine, Président
- Mme Sophie GAMBACHIDZE-NONY, responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Aquitaine
- Mme Maryse VAN-OVERSTRACTEN, responsable du Pôle des affaires générales de la délégation Aquitaine, membre expert

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant propre de Pessac pour le Collège CNRS :

a) En tant que titulaires :

- M. Etienne HARTE, UMR5798, LOMA
- M. Thierry ESSELET, délégation Aquitaine, MOY1500
- M. Wilfrid NERI, UMR5031, CRPP

b) En tant que suppléants :

- M. Razvan BARBAUD, UMR5251, IMB

- M. Jocelyn DOMANGE, UMR5797, CENBG
- Mme Nacéra KACI, délégation Aquitaine, MOY1500

Article 3. - Le Collège PARTENAIRES n'est pas représenté.

Article 4. - Le mandat des membres titulaires et suppléants prend effet le 1^{er} octobre 2021 pour une durée de trois ans.

Article 5. - Cette décision diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Talence, le 1^{er} octobre 2021

Le délégué régional

Younis HERMES





DEC213150DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité INS1680, Mme LARABI Ines et Mme HUTSCHKA Estelle.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2021.

Isabelle LONGIN



Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange



DEC213370DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité INS2I, Mme Laure THIEBAULT.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 octobre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange





DEC213406DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité INS1630, Mme Aurélie MEILHON, Mme Louise CHARPENTIER, Krysna SUORM, M. Sébastien CABARET, Mme Géraldine DIEUTEGARD et Thomas PAPILLON.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange





DEC213405DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY 1649 Mmes Loriane HILAIRE et Anne-Marie CAPELLAN.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange





DEC212734SGCN

Décision relative à la vacance d'un siège au sein du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 17 ;

Vu, l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC200941DR16 du 30 avril 2020 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE

Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

1 siège - Collège électoral B1

Article 2

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.



Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devait pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le 28 septembre 2021 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cs/Annexe_CS.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 09-AOÛT-2021

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC213437DR16

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'INSMI (INS1670), Mme Catherine MATIAS et Mme Cécile MARECHAL.

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le lundi 18 octobre 2021.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale
Délégation Paris Michel-Ange





DEC213376SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux Sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision DEC200941DR16 du 30 avril 2020 portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 8 : « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »

1 - Siège – Collège B1

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »

2 - Sièges – Collège A2

Section 20 : « Biologie moléculaire et structurale, biochimie »

1 - Siège – Collège B2

Section 21 : « Organisation, expression, évolution des génomes »

1 - Siège – Collège A2

Section 23 : « Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés »
1 - Siège – Collège B1

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
1 - Siège – Collège A2

Article 2

Les Sections concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidature annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagné d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récents. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir en un seul fichier au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **25 NOVEMBRE 2021 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/Sections/Annexe_Section.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Paris, le 12-OCTOBRE-2021

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia





DEC212920DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3614 Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA), dont la directrice est Mme Myriam Valéro ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05/10/2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213466DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3480 intitulée Biologie, santé, innovation technologique (BIOSIT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3480 Biologie, santé, innovation technologique (BIOSIT) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3480.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/10/2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle Inguscio





DEC213292DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC180560INSIS du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6027.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213427DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire temps, monde et sociétés (TEMOS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17);

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire temps, monde et sociétés (TEMOS)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de UMR9016.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213412DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine (EthoS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine (EthoS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de UMR6552.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213448DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR1563.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213378DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6523.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les trois directeurs adjoints;
- 7 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213296DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17);

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6290.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO





DEC213297DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6553.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Rennes, le 01/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Octobre 2021
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Organisation

Présidence du CNRS

Direction générale déléguée

Instituts, domaines scientifiques

Industriels et sociétaux

Délégations régionales

Délégances de recherches et de services

(SIGDSI, UMS, UMR, FRE, IFR, GDR)

Enseignement à la recherche

Personnels du CNRS

Présentation

Signature

Signature